



Conseil économique et social

Distr.: Générale
28 décembre 2001
FRANÇAIS
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-cinquième session

Vienne, 11-15 Mars 2002

Point 9 de l'ordre du jour provisoire *

Directives de politique générale pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Activités du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'orientation stratégique du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et des principales activités entreprises en 2001 à l'appui des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre la stratégie globale convenue lors de la XXème session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue. Le PNUCID a joué un rôle de catalyseur aux échelons national, régional et international, appuyé par son réseau de bureaux extérieurs dans des pays et des régions clefs, afin de stimuler, de faciliter et d'étayer les actions entreprises, conformément aux objectifs adaptés par la XXème session extraordinaire. Il a stimulé la coopération sous-régionale et encouragé la coopération bilatérale entre gouvernements. Il a par ailleurs mobilisé les institutions spécialisées et organismes du système des Nations Unies, les institutions financières internationales, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, en particulier les organisations non-gouvernementales.

* E/CN.7/2002/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : orientations stratégiques et initiatives.....	1-8	3
II. Activités opérationnelles	9-94	4
A. Afrique	9-25	4
B. Europe centrale et orientale.....	26-37	7
C. Asie du Sud.....	38-42	9
D. Asie de l'Est et Pacifique	43-59	10
E. Asie occidentale et centrale.....	60-71	13
F. Amérique latine et Caraïbes	72-90	15
G. Questions ayant une incidence sur les activités opérationnelles	91-94	18
III. Activités thématiques et autres	95-135	19
A. Adhésion aux traités et suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale	95-98	19
B. Appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	99-102	20
C. Travaux de recherche et de laboratoire	103-107	20
D. Blanchiment de l'argent.....	108-112	21
E. Réduction de la demande.....	113-120	22
F. Répression du trafic illicite de drogues.....	121-126	23
G. Coopération interinstitutions et activités de promotion	127-135	24
IV. Questions administratives et financières	136-144	26
A. Suivi et évaluation	136-137	26
B. Situation financière	138-140	26
C. Mobilisation des ressources	141-144	26

I. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: orientations stratégiques et initiatives

1. En 2001, le Programme international des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a aidé la communauté internationale à mettre en œuvre les objectifs et les tâches convenues à la XXème session de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue en juin 1998, consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue. À cette session, l'Assemblée avait adopté une stratégie globale reposant sur une démarche équilibrée, dans laquelle la réduction de la demande et la réduction de l'offre se renforçaient mutuellement. Elle avait également adopté une déclaration politique (résolution S-20/2, annexe), dans laquelle elle préconisait l'exécution, d'ici à 2003 et 2008, respectivement, des plans d'action et mesures arrêtés à cette session.

2. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 54/132) sert de guide aux États membres pour parvenir à réduire sensiblement la demande de drogues d'ici à 2008, comme le prévoit la Déclaration politique adoptée à la XXème session extraordinaire de l'Assemblée. Le PNUCID a continué d'aider les États membres à atteindre cet objectif, notamment en aidant les gouvernements à se doter d'une infrastructure épidémiologique destinée à renforcer la base de données sur la situation de la toxicomanie et à promouvoir les meilleures pratiques en matière de prévention et de traitement. Le PNUCID a également travaillé en étroite collaboration avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), la Commission interaméricaine de contrôle de l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les institutions spécialisées des Nations Unies, telles que l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

3. Le PNUCID a appuyé les efforts déployés par les États membres pour mettre en œuvre les objectifs et les tâches fixés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, à savoir éliminer -ou, à tout le moins, réduire

sensiblement la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et de la plante de cannabis d'ici à 2008. Avec l'aide du PNUCID, plusieurs gouvernements ont mis en œuvre des plans d'action, notamment dans la région des Andes et en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, en vue de réduire l'offre et la demande illicites de drogues. Le PNUCID a continué d'encourager les pays donateurs, ainsi que les institutions financières des pays qui prêtent leur assistance et sont affectés par la culture illicite de stupéfiants, à soutenir les activités de substitution. Plusieurs gouvernements ont accompli des progrès notables dans la réalisation des objectifs fixés à la session extraordinaire, en particulier ceux de la Bolivie, de la République populaire démocratique lao, du Myanmar, du Pakistan et du Pérou, où la culture illicite du pavot à opium et du cocaïer a été sensiblement réduite.

4. Le PNUCID a aidé les États à appliquer les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, de sorte que l'adhésion auxdits traités est aujourd'hui quasiment universelle. À la demande des pays, le PNUCID a aidé les gouvernements à poursuivre en justice les responsables de délits liés au trafic de drogue, dont le blanchiment de l'argent. Il a également aidé les gouvernements à améliorer la coopération judiciaire dans le cas de délits liés au trafic de drogue, notamment en donnant une formation aux membres du corps judiciaire, aux agents de la force publique et aux procureurs. Une formation a également été dispensée aux personnels engagés dans la réduction de la demande.

5. Le Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants du type amphétamine et de leurs précurseurs, adopté à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, priait la communauté internationale d'accorder une plus haute priorité à la lutte contre les STA dans tous ses aspects. Les activités entreprises par le PNUCID à l'appui du Plan d'action visent à fournir un appui scientifique aux activités de contrôle des drogues et à instaurer un système mondial permettant de centraliser et de diffuser en temps voulu des informations fiables sur les divers aspects des STA. En vue de faire partager son expérience dans ce domaine, le PNUCID a organisé à Bruxelles, en novembre 2001, avec le gouvernement de la Belgique, une conférence de haut niveau intitulée "Identifying, understanding and responding to the problem of amphetamine-type stimulants (ATS): What works?" Le PNUCID a également contribué au débat

mondial sur la nature et l'ampleur du problème des STA en publiant, dans le cadre des études de l'OCDPD sur les drogues et la criminalité, une analyse approfondie des drogues synthétiques clandestines, dont les STA, intitulée : "Tendances mondiales des drogues illicites en 2001".

6. Le PNUCID a assuré les services de secrétariat fonctionnel de la Commission à sa quarante-quatrième session ordinaire, lors de sa reprise et dans l'intersession. Il a également assuré le secrétariat d'une série de réunions informelles entre pays donateurs et bénéficiaires que le Directeur exécutif avait convoquées à la requête de la Commission (résolution 44/16), pour discuter de la planification et de la formulation des activités opérationnelles du Programme. Le PNUCID a aidé la Commission à surveiller la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. En particulier, le premier rapport de synthèse biennal du Directeur exécutif a été consacré aux progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des objectifs fixés pour 2003 et 2008, tels que consignés dans la déclaration politique. Ce rapport se fondait sur 109 questionnaires soumis par les gouvernements. Lors de la reprise de sa quarante-quatrième session, la Commission a également adopté une version révisée du questionnaire biennal, préparé en application de la résolution 44/2. Assurant le secrétariat fonctionnel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le PNUCID a aidé celui-ci à superviser le fonctionnement du système international de contrôle des drogues et le commerce des précurseurs chimiques.

7. Les contributions volontaires au Fonds du PNUCID devaient se monter à quelque 131,2 millions de dollars pour la période 2000-2001, soit 7,5 pour cent de moins que le montant perçu pour 1998-1999. Le PNUCID a redoublé d'efforts en vue d'élargir la base de donateurs qui contribuent au Fonds. Il a continué à encourager les pays qui reçoivent une assistance à assumer une part croissante des charges financières liées aux activités nationales de contrôle des stupéfiants. De ce fait, leur participation aux programmes de contrôle a fortement augmenté, notamment en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en République dominicaine, au Pérou et en Libye, les gouvernements de ces pays ayant contribué aux programmes à hauteur de 26,2 millions de dollars pour la période 2000-2001, soit plus du double des montants

versés au Fonds en 1998-1999. Une grande partie des sommes perçues au titre de la participation aux coûts provenait de prêts consentis aux gouvernements concernés par des institutions financières internationales. La coopération entre le PNUCID et l'ONUSIDA a permis d'augmenter sensiblement les montants versés au Fonds en 2001 pour des activités liées au VIH/SIDA et à la lutte contre la toxicomanie. Le Centre japonais de prévention contre la drogue, une ONG qui a versé 622 200 dollars en 2000-2001, demeure le principal bailleur de fonds non gouvernemental.

8. Le PNUCID a joué un rôle de catalyseur en appuyant toutes les actions durables menées contre la drogue par toutes les parties prenantes : gouvernements, institutions spécialisées, institutions financières internationales et société civile, en particulier les ONG, le secteur privé et les institutions religieuses. Les bureaux extérieurs ont participé à un large éventail de programmes d'assistance technique, comme la réduction de l'offre, l'élimination du trafic illicite et la réduction de la demande. Le PNUCID a appuyé la mise en œuvre des traités internationaux de contrôle des drogues et la réalisation des objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire. Les bureaux extérieurs ont renforcé la coopération de plusieurs façons : par la conclusion de mémorandums d'accord, en aidant les gouvernements à adopter et à mettre en œuvre des plans nationaux détaillés de lutte contre la drogue, et en stimulant la coopération régionale et sous-régionale, notamment la collaboration transfrontière.

II. Activités opérationnelles

A. Afrique

Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

9. Le Programme pour l'Afrique du PNUCID a appuyé un certain nombre d'interventions aux échelons régional et national. Un large processus de consultations avec les pays africains a permis de stimuler leur participation à la formulation de politiques et de programmes intégrés de contrôle des drogues et d'obtenir leur engagement politique. L'un des obstacles auxquels se heurte le PNUCID, c'est l'insuffisance des informations sur les questions liées

aux drogues en Afrique ; il y a là une grave lacune qui freine la définition des politiques et la mise en œuvre des programmes. Le PNUCID a entrepris des activités dans les domaines de la réduction de la demande, de l'élimination du trafic illicite, de la formulation des politiques et de la sensibilisation, qui l'amènent à jouer un rôle consultatif en faisant appel, à temps partiel ou complet, à des experts locaux. En outre, des programmes prioritaires couvrant plusieurs années ont été élaborés pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et le Nigéria. En coopération avec l'OUA, le PNUCID a appuyé la création d'une base de données rassemblant tous les experts et institutions s'occupant de contrôle des drogues en Afrique ; celle-ci est restée en service en 2001. Le PNUCID et l'OUA ont également créé un centre de coordination de la lutte antidrogue.

10. La CDEAO ayant donné son aval à la création d'une cellule interministérielle d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique de l'Ouest, le PNUCID a apporté son concours à l'établissement de son secrétariat à Dakar au cours de l'été 2001. L'appui du PNUCID s'est traduit par la création d'une bibliothèque de références sur le blanchiment d'argent, par la définition du contenu des programmes de formation et par la tenue, en Afrique de l'Ouest, d'une réunion d'experts sur le blanchiment de l'argent. L'OCDP, le secrétariat de la SADC et les comités régionaux de la SADC ont coopéré dans plusieurs domaines : harmonisation des législations à l'échelon régional, définition des priorités en matière d'assistance et lancement en commun d'études d'évaluation et d'études de synthèse. En Afrique de l'Est, le PNUCID a participé, en consultation avec la Communauté d'Afrique de l'Est et les coordonnateurs régionaux, à l'élaboration d'une politique régionale de contrôle des drogues.

11. Sur le plan national, des projets du PNUCID ont aidé les gouvernements de plusieurs pays, en Afrique australe, centrale, de l'Est et de l'Ouest à établir des organes de coordination de la lutte contre la drogue et à formuler leurs politiques nationales.

12. En Afrique du Nord, le PNUCID a fourni les services d'experts, facilité la refonte des politiques et programmes nationaux de lutte contre la drogue et augmenté son soutien -notamment sur le plan financier- aux activités antidrogue des gouvernements de la région, comme celles, par exemple, qui ont été

planifiées au Maroc pour intégrer l'élimination du cannabis aux programmes de développement national et élaborer une série de mesures de contrôle. Autre exemple : l'ensemble des activités menées avec le gouvernement de la Libye pour intégrer les nouvelles mesures de contrôle des substances licites et de réduction de la demande à son programme de contrôle des drogues. Dans le cadre du Programme sous-régional de coopération pour le contrôle des drogues, le PNUCID a concentré ses efforts sur la poursuite des activités en cours et sur la préparation de nouveaux projets nationaux et sous-régionaux.

Prévention et réduction de l'abus des drogues

13. Le PNUCID a lancé une nouvelle initiative à l'échelle du continent africain pour développer les réseaux régionaux d'experts en Afrique de l'Est (LEN). En juillet 2001, le premier atelier LEN a réuni en Afrique de l'Est 10 spécialistes de la réduction de la demande en provenance de 6 pays de la sous-région. À cette occasion, les participants ont recensé les besoins locaux en termes d'amélioration de la prévention et des traitements et collaboré à la formulation et à l'exécution des activités décidées au terme de cet exercice. Le PNUCID a donné une formation aux membres du LEN et, en s'aidant de modèles, leur a enseigné les bonnes pratiques. Au terme du second atelier LEN pour l'Afrique de l'Est, prévu pour novembre 2001, et une fois tirées les leçons de ces deux exercices, l'expérience sera reproduite en Afrique de l'Ouest en 2002.

14. Vers la fin de l'année 2001, une initiative à l'échelle du continent africain a été lancée aux fins d'appuyer des projets conjoints, comme celui qui réunit l'ONUSIDA et le PNUCID, et autres activités analogues liées au VIH-SIDA et à la prévention de l'abus des drogues. Financée par l'ONUSIDA, cette initiative devrait permettre de recueillir des données plus fiables quant au lien entre abus des drogues et VIH-SIDA ; elle entend également introduire des mesures sexospécifiques dans les projets régionaux de réduction de la demande.

15. Le projet ONG d'Afrique de l'Est lié au Centre de ressources de Nairobi a été étoffé en 2001 et dispensera une formation aux méthodes de réduction de la demande à plus de 400 stagiaires appartenant à des organisations non gouvernementales ou à la fonction publique. Un certain nombre d'activités à l'appui des mesures de prévention, ainsi que des programmes

éducatifs, ont été lancés par des ONG et/ou par les instances de l'État dans plusieurs pays, notamment en Éthiopie, à Madagascar et en Tanzanie. Au Kenya, en vue d'étayer le travail des centres d'orientation de la jeunesse, on a informé et sensibilisé plus de 2 600 chefs scouts au problème de l'abus des drogues et aux moyens de prévention. Sept cents exemplaires du nouveau manuel de formation récemment publié ont été distribués à ces stagiaires. Le PNUCID ayant réclamé un audit, celui-ci a révélé certaines insuffisances et un contrôle inadéquat de la part de l'agence d'exécution, la WSB/KSA. Ces problèmes ont été réglés à la fin de l'année 2001. Les informations recueillies au titre du Programme mondial du PNUCID pour l'évaluation de l'ampleur de l'abus des drogues, ainsi que les évaluations rapides menées dans certains pays, sont à l'origine des nouveaux projets de réduction de la demande, désormais mieux ciblés, qui seront lancés au cours de la prochaine période biennale.

16. En Afrique de l'Ouest, on a procédé à une évaluation rapide de la situation en matière d'abus des drogues en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal et des campagnes de prévention ont été conçues sur la base des résultats obtenus. Vers la fin de 2001, le PNUCID a été à l'origine d'un projet conjoint visant à intégrer un volet prévention de l'abus des drogues dans le programme éducatif pour une vie saine du Fonds des Nations Unies pour la population destiné aux jeunes, scolarisés ou non, du Cap-Vert, de la Gambie et du Sénégal. Au Nigéria, on a conçu des activités de prévention et dispensé une formation en se fondant sur les caractéristiques de l'abus des drogues chez les enfants d'âge scolaire et les travailleurs du sexe à Lagos, Kano et Port Harcourt ; ces activités seront confiées à des spécialistes en réduction de la demande du secteur public et des ONG.

17. En Afrique du Sud, on s'est préparé à étendre les soins actuellement dispensés dans les centres de traitements communautaires à 7 autres centres de province. On a perfectionné les programmes de formation en matière de traitement afin de stimuler la coopération entre personnels de soins, de renforcer la participation communautaire et de mieux faire connaître du grand public les problèmes liés aux abus. En juin 2001, un terrain de sport polyvalent a été inauguré à Soweto et une marche contre la drogue a été organisée dans le cadre d'une campagne visant à sensibiliser la population et à soutenir les programmes

de réduction de la demande. D'autres manifestations ont été organisées dans 40 autres communautés d'Afrique du Sud afin de braquer les projecteurs sur le fléau de la drogue.

Répression du trafic de drogues

18. Le PNUCID a appuyé l'élaboration des politiques nationales, l'adoption de mesures de contrôle des drogues, les initiatives visant à combattre le trafic de stupéfiants et autres délits connexes commis par le crime organisé, l'adoption et l'application de législations et le développement des capacités nationales de contrôle des stupéfiants. Ces activités ont été complétées par un ensemble de mesures, adoptées à l'échelon régional, visant à intensifier la coopération régionale et internationale dans les domaines juridique et pénal et à améliorer les capacités de répression dans les domaines clefs du trafic illicite et du crime organisé. Le PNUCID a fourni un appui direct à ces activités régionales en soutenant les bureaux nationaux, ainsi que les ateliers et les évaluations menées, dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dans les domaines du blanchiment d'argent et de la coopération judiciaire.

19. Le programme d'assistance juridique destiné à 19 pays d'Afrique australe et de l'Est s'est poursuivi par la création d'un réseau de centres nationaux de coordination, par une entente sur l'organisation des travaux avec le secrétariat de la SADC et la Commission juridique, et par la planification de la formation avec les facultés régionales participantes de Prétoria et de Harare. Au terme de 6 cours régionaux de formation, quelque 180 juges, magistrats, procureurs et enquêteurs principaux avaient été formés. Le programme régional a été complété par la fourniture d'une assistance pédagogique à l'Office du Procureur général de l'Afrique du Sud.

20. Les activités entreprises avec l'aide de l'Organisation mondiale des douanes pour renforcer le contrôle des ports maritimes, et qui concernaient, jusqu'ici, Maputo, Mombasa, Dar es Salaam et Durban, couvrent désormais aussi le port de Djibouti. Au cours de l'année 2001, les nouveaux services portuaires ont effectué des saisies majeures de cocaïne, de cannabis et de stimulants, qui ont débouché sur le lancement d'enquêtes internationales sur les antécédents et le casier judiciaire des organisateurs de ces trafics illicites de stupéfiants. Un financement

complémentaire a été obtenu, qui permettra de couvrir également, dès 2002, les ports d'Afrique du Sud et de Maurice vulnérables au trafic de drogue.

21. En Afrique du Sud, au Swaziland et au Mozambique, quelque 60 personnels affectés à la détection et à la répression ont été formés aux procédures de contrôle, au « profilage » et aux techniques de fouille. Des matériels destinés à la détection des drogues, aux fouilles et aux communications ont été fournis aux postes frontières, et des procédures standard ont été mises au point et agréées. Des activités complémentaires visant à renforcer les principaux points d'entrée terrestres en Afrique du Sud ont été entreprises en fin d'année 2001.

22. L'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda ont été retenus comme pays pilotes dans le cadre d'un nouveau dispositif régional de contrôle des substances licites en Afrique de l'Est. Un réseau d'inspecteurs chargés de contrôler les substances licites couvrant tous les pays d'Afrique de l'Est a été constitué, et une lettre d'information trimestrielle, intitulée "*Eastern Africa Licit Drugs Update*" a été conçue ; elle est parue pour la première fois dans le courant de l'été 2001. En mai 2001, 18 inspecteurs des substances licites provenant des quatre pays pilotes ont été formés à l'utilisation du système national d'information sur les drogues, qui permet la transmission de rapports informatisés à l'OICS et au PNUCID.

23. Un nouveau projet UPU/PNUCID visant à éliminer le trafic de drogue par voie postale a été lancé en 2001. Avec l'appui d'experts de l'OICP-Interpol, de l'UPU et de l'OMD, le PNUCID a mis au point les matériels didactiques qui seront utilisés dans 18 cours de formation interinstitutions destinés à des fonctionnaires des postes, à des policiers et à des agents des douanes. Les grandes lignes d'un mémorandum d'accord sur la coopération interinstitutions ont été établies et un cours de formation a été organisé en 2001, qui a permis de former 22 fonctionnaires tanzaniens.

24. Au niveau national, le PNUCID a fourni une formation et des équipements de base destinés à la détection, aux fouilles et aux communications aux services de police des postes frontières et des aéroports. Une formation de base a été dispensée à près de 500 fonctionnaires de la police, des douanes et des services d'immigration du Malawi, du Mozambique, du Swaziland, d'Afrique du Sud et de Tanzanie, en

matière de fouille, d'analyse et d'identification des drogues, de profilage, de renseignement, d'interrogatoires et d'enquêtes. En Afrique du Sud, les formateurs locaux ont également dispensé une formation aux techniques de détection et de répression à des fonctionnaires et formateurs des pays voisins.

Élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

25. Le gouvernement du Maroc a mis au point un programme national de lutte contre la culture illicite du cannabis et le crime organisé connexe. En mai 2001, le PNUCID a organisé à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, un séminaire de formation de deux semaines sur les techniques d'investigation et de surveillance destiné aux personnels des services antidrogue des États membres du Conseil de coopération du Golfe. D'autres séminaires seront organisés, qui porteront sur les techniques permettant de suivre le mouvement des précurseurs chimiques et de détecter les laboratoires illicites, ainsi que sur la collecte de l'information et l'analyse des données.

B. Europe centrale et orientale

Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

26. Le PNUCID a aidé les pays d'Europe centrale et orientale à concevoir des politiques et des mesures de contrôle efficaces et à stimuler la coopération mutuelle pour freiner l'approvisionnement et le trafic illicites et réduire la demande. L'accent a porté sur le renforcement durable des institutions fondé sur les meilleures pratiques en matière d'administration, de gestion et d'exécution, ainsi que sur certains éléments d'appui technique, tels que: systèmes informatisés d'analyse des données criminelles, équipes de surveillance, systèmes nationaux d'enrôlement et d'utilisation des informateurs, formation informatisée à l'intention des fonctionnaires de police, renforcement des mesures internationales visant le contrôle des précurseurs; renforcement des capacités nationales de réduction de la demande et sensibilisation accrue du grand public. Des représentants des signataires du mémorandum d'accord conclu entre la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et le PNUCID se sont réunis à Bratislava, en

Slovaquie, les 3 et 4 mai 2001, pour envisager de nouvelles activités régionales.

27. Une assistance a été fournie à la Fédération de Russie pour appuyer le Plan d'action pour une meilleure application du programme fédéral de lutte contre la drogue. À ce titre, plusieurs activités liées au contrôle des drogues et à la prévention du crime organisé ont été appuyées.

28. Dans la région du Caucase, le mémorandum d'accord entre l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République islamique d'Iran et le PNUCID, sur la coopération pour le contrôle des drogues et la lutte contre le blanchiment de l'argent, a été conclu en octobre 2001. Il sert de cadre aux activités conjointes de lutte contre la drogue, notamment en ce qui concerne la coopération contre le trafic illicite, la réduction de la demande et le blanchiment d'argent. En juin 2001, en vue de faciliter l'application des conventions sur le contrôle des drogues, le PNUCID a organisé à Budapest, en Hongrie, un atelier juridique destiné aux pays riverains du Danube et d'Europe centrale.

Prévention et réduction de l'abus des drogues

29. En Europe centrale, on a parachevé l'élaboration d'un programme de formation des personnels de santé en créant un réseau d'enquêteurs et une base de données sur les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues. Cette activité conjointe du PNUCID et du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe a débouché sur la publication de textes concernant le développement des systèmes d'information sur les drogues en Europe centrale et orientale.

30. Dans la région de la Baltique, le PNUCID a continué de travailler en étroite collaboration avec les représentants des pays et organismes donateurs, ainsi qu'avec les institutions du système des Nations Unies, aux fins de recenser les nouveaux besoins en matière d'assistance technique et d'aider à la mise en œuvre des programmes de prévention de la toxicomanie. Le PNUCID a aidé les trois États baltes à lancer des activités de prévention à l'école. Le Centre japonais de prévention de la toxicomanie a subventionné des organisations non gouvernementales d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Lettonie, de Lituanie et de Slovaquie, afin d'appuyer leurs activités dans le domaine de la réduction de la demande. En août 2001, le PNUCID a organisé à Riga, en Lettonie, un atelier

intitulé *Youth Network Training* pour l'Europe centrale et orientale, auquel ont participé 11 pays de la région.

31. Au cours du dernier trimestre de 2001, le PNUCID a lancé une étude multisectorielle sur le nord-ouest de la Russie afin d'évaluer les caractéristiques et les tendances de la toxicomanie, l'accent portant principalement sur la jeunesse et le VIH/SIDA. En collaboration avec l'ONUSIDA, on a entrepris, au dernier trimestre de 2001 de diversifier les services proposés aux usagers des drogues au Belarus, en Moldavie, en Ukraine et dans la Fédération de Russie. Des activités analogues sont prévues pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. À ce jour, plus de 25 professionnels de la santé de la Fédération de Russie, du Bélarus et de Moldavie ont été formés.

32. L'initiative mondiale pour la prévention primaire de l'abus des drogues, lancée au cours de l'année 2000, a continué d'apporter son concours à un certain nombre d'organisations non gouvernementales de la Fédération de Russie et du Bélarus. Des activités ont été entreprises dans le cadre du Programme mondial d'évaluation du PNUCID pour aider à la collecte de données fiables et comparables entre pays en matière d'abus et évaluer l'ampleur et les caractéristiques de la toxicomanie au Bélarus, en Moldavie, dans la Fédération de Russie, en Ukraine et dans les États d'Asie centrale.

Répression du trafic illicite de drogues

33. Le PNUCID a continué de fournir un appui technique aux pays parties au mémorandum d'accord de Prague : République tchèque, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovénie, en vue de développer les capacités organisationnelles et opérationnelles nécessaires à la coopération sous-régionale en matière de répression de la toxicomanie. Le PNUCID a lancé un plan régional destiné à renforcer les capacités de collecte et d'analyse d'informations sur le crime organisé en Europe du Sud-Est. La création d'un réseau de renseignement sur le crime organisé en Europe du Sud-Est en vue de renforcer la coopération nationale et internationale dans la sous-région a également été amorcée.

34. Le programme conjoint PNUCID-Phare conçu pour renforcer les capacités de détection et de répression et mieux faire appliquer les législations antidroge a été élargi, notamment par la création, en étroite collaboration avec l'OIPC-Interpol, de services

de renseignement sur les drogues en Bulgarie, en Roumanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que par l'élaboration de bases de données modernes sur les milieux de la drogue. On attribue à ce programme, dont la première phase d'activité a été achevée en 2001, l'augmentation notable des saisies de drogues effectuées dans la région.

35. En Albanie, le PNUCID s'est employé, en collaboration avec les autorités nationales, d'apporter une assistance multisectorielle durable dans le domaine de la répression et a organisé des cours de formation afin de développer et de renforcer la coopération entre les instances concernées. Le PNUCID a fourni une aide aux organes de répression pour les aider à renforcer leur surveillance en Bosnie-Herzégovine.

36. Un centre de formation international et interinstitutions de la CEI a été créé au Centre de formation supérieur du ministère russe de l'intérieur, à Domodedovo ; il a commencé de fonctionner au dernier trimestre de 2001.

37. Le PNUCID a fourni une assistance technique à la Fédération de Russie en matière de contrôle des drogues et de lutte contre le crime organisé. Un centre de contrôle interinstitutions et 15 divisions régionales ont été créés et équipés. Un système moderne et automatisé de transmission des données a remplacé la banque de données fédérale périmée. L'introduction du système a commencé au Tadjikistan et en Ouzbékistan, où 600 fonctionnaires ont déjà été formés aux techniques opérationnelles de pointe. Le PNUCID a continué d'appuyer le renforcement des capacités des troupes frontalières de la Fédération de Russie aux frontières avec le Tadjikistan et l'Afghanistan.

C. Asie du Sud

Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

38. En Asie du Sud, l'accent a principalement porté, en 2001, aux échelons national et sous-régional, sur la détection et la répression, la réduction de la demande et les questions liées au VIH/sida. L'insuffisance des ressources financières a limité l'élargissement des activités du PNUCID, de sorte que tous les problèmes n'ont pu être résolus. Les activités régionales de contrôle des précurseurs ont pris de l'essor en 2001.

On a entrepris de mobiliser des ressources et de coordonner les activités des différentes institutions concernées, ce qui a impliqué des réunions avec des donateurs, des fédérations d'entreprises et des fondations privées, une programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies et un renforcement de la coopération avec le secrétariat de la SAARC. À l'échelon des pays, le PNUCID a appuyé l'élaboration de stratégies nationales, l'accent portant principalement sur le renforcement des capacités techniques de détection et de répression, sur la formulation de méthodes d'évaluation et sur l'assistance juridique liée à l'application des législations nationales.

39. L'enquête nationale sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues en Inde a été menée à bonne fin en 2001. L'évaluation rapide menée dans 10 grandes villes a été achevée et un système de surveillance de l'abus des drogues a été mis en place ; il recueillera des informations auprès des toxicomanes qui se présentent dans les centres de traitement. Le premier rapport émanant du système de surveillance de l'abus des drogues contient des informations sur plus de 20 000 toxicomanes qui souhaitent se faire désintoxiquer. Le projet de rapport de l'enquête nationale auprès des ménages sur l'abus des drogues en Inde, entreprise, pour la première fois, sur un échantillon de 40 000 ménages dans tout le pays, sera disponible au début de 2002.

40. Des services consultatifs juridiques ont été fournis aux gouvernements du Népal, du Bangladesh et de Sri Lanka quant à leurs stratégies nationales de contrôle des drogues. Le PNUCID a participé à des manifestations organisées pour la société civile afin de mieux sensibiliser la population aux problèmes des drogues ; des causeries ont été organisées dans des institutions pertinentes.

Prévention et réduction de l'abus des drogues

41. En Inde, dans le cadre de deux projets communautaires de réduction de la demande, le PNUCID a conduit, en collaboration avec l'OIT, plus de 50 cours sur la prévention communautaire, la réadaptation et la surveillance des abus. Plus de 1 200 personnes appartenant à plus de 300 ONG des secteurs public et privé ont été formées. La première *Association of Resource Managers against Drug Abuse* (ARMADA) a été créée vers la mi-2001 à New Delhi ; elle constituera un lieu de discussions et de rencontres

réunissant des dirigeants engagés dans la lutte contre les toxicomanies. En milieu d'année, l'ONUSIDA a apporté un financement pour appuyer des activités de prévention liées au VIH/sida ; celles-ci ont porté principalement sur la réduction de la demande dans les États du Nord-Est du pays. Vers la fin 2001, un projet régional visant la réduction des abus et du VIH/sida a été conçu pour les pays de la SAARC. En collaboration avec l'OMS, cinq centres d'accueil "portes ouvertes" de Colombo ont reçu une assistance et leur personnel a bénéficié d'une formation. Une douzaine de demandes de subvention ont été approuvées, qui concernent les activités de réduction de la demande entreprises par de grandes ONG en Inde, au Bangladesh, au Népal et à Sri Lanka, avec l'appui du Centre japonais de prévention de l'abus des drogues.

Élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

42. En Inde, le PNUCID a élaboré une enquête, qui a été réalisée par l'OIT, avec l'aide du PNUD, dans quatre régions de culture du pavot à opium de l'État d'Arunachal Pradesh, et aidé le gouvernement à élaborer une stratégie globale de développement de la région faisant appel à des activités de substitution. En Asie du Sud, le PNUCID a appuyé l'élaboration plus poussée de mesures destinées à prévenir le détournement de précurseurs chimiques. Des missions techniques ont été envoyées aux Maldives, à Sri Lanka, au Pakistan, au Népal et au Bhoutan aux fins d'évaluer la situation de ces pays en ce qui concerne le contrôle des précurseurs, ainsi que leurs besoins en matière de détection et de répression. Un séminaire d'évaluation des besoins a été organisé, conjointement avec le secrétariat de la SAARC, ainsi qu'un atelier sur la formulation des grandes orientations. En consultation avec l'OICS, des programmes régionaux de formation au contrôle des précurseurs ont été organisés, au Népal, à Sri Lanka et en Inde, à l'intention des fonctionnaires chargés de faire appliquer la législation antidrogue et aux personnels chargés du contrôle des précurseurs. Une stratégie complète de formation aux précurseurs est en cours d'élaboration, ainsi qu'un abrégé sur les précurseurs chimiques et leur contrôle.

D. Asie de l'Est et Pacifique

Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

43. Dans le cadre du Plan d'action sous-régional élaboré au titre du mémorandum d'accord conclu en 1993 entre le Cambodge, la Chine, La République populaire démocratique lao, le Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam, le PNUCID a poursuivi son rôle de catalyseur et de coordonnateur en encourageant le contrôle des drogues par le biais de programmes à long terme de grande envergure. Une assistance a été fournie pour la formulation de programmes sous-régionaux et nationaux, leur exécution et leur supervision, souvent en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le Conseil économique et social pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), des institutions nationales et internationales et des organisations non gouvernementales.

44. En mai 2001, à l'occasion d'une réunion ministérielle des pays parties au mémorandum d'accord, tenue à Yangon, les représentants des six pays concernés ont réaffirmé leur adhésion résolue au mémorandum et se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes lancés au titre du Plan d'action régional. En outre, une réunion à laquelle assistaient des représentants de tous les pays de l'ANASE et de la Chine a entériné un ambitieux programme interinstitutions visant à mettre en œuvre le Plan d'action, intitulé : "*Association of South-East Asian Nations and China Cooperative Operations in Response to Dangerous Drugs*", connu sous le sigle d'ACCORD, avalisé par la réunion "International Congress : In pursuit of a drug-free ASEAN 2015 : Sharing the vision, leading the change (Congrès international : pour une ANASE délivrée de la drogue en 2015 : Partager un idéal ; conduire le changement) ; cette réunion s'est tenue à Bangkok, du 11 au 13 octobre 2000. Elle a approuvé la création d'un mécanisme de coopération régionale conçu pour mettre en œuvre et superviser le plan ACCORD. Le secrétariat de l'ANASE et le PNUCID ont organisé la première rencontre des équipes de travail réunies dans le cadre du Plan d'action ACCORD ; cette réunion s'est tenue à Bali, en Indonésie en novembre 2001. Le mandat et le plan de travail de chacune de ces équipes pour 2002 ont été approuvés. Les pays participants ont hiérarchisé les problèmes, donnant la priorité aux plans concernant les stratégies de communication avec le public, aux STA, à la réduction de la demande, aux mesures de détection et de répression, à la formation de juristes, aux programmes de développement fondés sur des activités de substitution, au renforcement des capacités

nationales de surveillance des cultures de pavot à opium, ainsi qu'aux études portant sur les bonnes pratiques en matière de développement fondé sur des activités de substitution. Furent également abordées les stratégies propres à assurer le financement des activités envisagées au titre du plan ACCORD, et, en particulier, la possible participation aux coûts et les autres contributions des pays participants.

45. Un nouveau programme sur le contrôle des précurseurs en Asie de l'Est a été approuvé en mai 2001, qui vise à mettre fin aux détournements et au trafic de précurseurs dans la région. Le PNUCID a conçu plusieurs modules informatiques multimédias interactifs sur disques compact ROM à l'intention des personnels chargés de la détection et de la répression des six pays signataires du mémorandum d'accord.

Prévention et réduction de l'abus des drogues

46. Le PNUCID a continué d'œuvrer, en étroite collaboration avec la CESAP, à un certain nombre d'activités liées à la réduction de la demande, par le biais de forums régionaux de la jeunesse et autres mécanismes de consultation. En outre, vu le succès du programme pilote de coopération entre le PNUCID et la République populaire démocratique lao, la Banque asiatique de développement envisage de conclure un partenariat régional avec le PNUCID en matière de contrôle des drogues. Le programme régional de formation sur la prévention de la toxicomanie sur le lieu de travail conçu par l'OIT s'est poursuivi en 2001. Il se propose de créer, à l'échelon régional, le cadre institutionnel et les capacités techniques permettant d'organiser, de manière durable, des cours de formation à la réadaptation des toxicomanes et à la prévention de la toxicomanie sur le lieu de travail. Une initiative similaire de l'OIT en Malaisie, également consacrée à la prévention, a permis d'organiser un premier atelier de travail en 2001. Il s'agissait, là encore, de créer à l'échelon régional le cadre institutionnel et les capacités techniques permettant d'organiser de manière durable des cours de formation à la réadaptation des toxicomanes et à la prévention sur le lieu de travail.

47. Faire échec à la fabrication illicite, au trafic et à l'abus des STA est désormais l'une des grandes priorités de la région. Le PNUCID a élaboré un programme global de réduction de la demande de STA dans la région ; celui-ci prévoit des activités conçues pour développer les systèmes nationaux et régionaux

d'information et de collecte de données sur les STA, ainsi que des activités liées à la prévention primaire sur le lieu de travail et dans la jeunesse. Des services de soins et de réadaptation ont également été prévus, l'accent portant principalement sur l'abus des STA. Le programme global du PNUCID comprenait six modules: (1) élaboration de l'infrastructure du programme, assortie d'un état des tendances et des réactions aux STA dans la région; (2) mise au point de systèmes nationaux et régionaux de collecte de données sur les STA; (3) prévention primaire de l'abus des STA chez les jeunes; (4) prévention primaire de l'abus des STA sur le lieu de travail; (5) traitement de l'abus des STA et réadaptation; et (6) élaboration de politiques de réduction de la demande. Les activités prévues au titre des trois premiers modules ont débuté vers la fin de 2001. En ce qui concerne la dépendance des STA, la Thaïlande et les Philippines, en association avec l'OMS et le PNUCID, ont commencé à étudier la fréquence accrue des psychoses provoquées par les méthamphétamines. En République populaire démocratique lao, la construction d'un centre de réduction de la demande a débuté à Vientiane ; il comprendra des unités de traitement des STA et de réadaptation, ainsi qu'un centre de formation et de ressources pour la réduction de la demande. En outre, le PNUCID a effectué une enquête approfondie sur la toxicomanie dans deux grandes villes.

48. Une initiative visant à prévenir l'abus des drogues parmi les minorités ethniques du Viet Nam a été lancée à la fin de 2001. Fondés sur la participation communautaire, les programmes prévus comprennent des enquêtes, une évaluation de l'abus des drogues parmi les différents groupes ethniques et une initiation à la prévention.

49. Les efforts entrepris en Asie du Sud-Est pour intégrer les questions liées au VIH/sida aux programmes de réduction de la demande ont débuté au quatrième trimestre de 2001, grâce à un financement de l'ONUSIDA. En outre, plusieurs projets de petite échelle, également financés par l'ONUSIDA ont été lancés au cours du premier semestre de 2001 en Chine, au Myanmar et au Viet Nam. Au Myanmar, le PNUCID a participé au Groupe thématique de l'ONUSIDA et aux délibérations de l'équipe de pays du système des Nations Unies sur ce sujet.

Élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

50. Sept projets liés à la détection et à la répression en Asie de l'Est ont été lancés en 2001. L'ensemble du programme a été évalué en fin d'année. Au titre du projet de formation informatisé, des disques compacts ROM multimédia interactifs ont été publiés en plusieurs langues à l'intention des fonctionnaires des services de répression des pays signataires du mémorandum d'accord. Cinq centres de ressources et d'apprentissage ont été établis en Thaïlande, deux en Chine, et un au Cambodge et au Viet Nam, respectivement. Onze autres centres sont prévus pour le Cambodge, la République populaire démocratique lao, le Myanmar et le Viet Nam. Lors d'un atelier organisé à Bangkok, en Avril 2001, la possibilité de reproduire cette expérience avec un même succès dans d'autres régions a été étudiée.

51. Plusieurs réunions transfrontière ont été organisées aux fins de renforcer les capacités de coopération transfrontière des gouvernements concernés, en particulier pour diminuer le temps de réaction lorsqu'il s'agit de faire échec au trafic de drogues au travers des frontières nationales. La cinquième réunion entre le Myanmar et la Thaïlande sur la détection et la répression transfrontière s'est tenue à la mi-août 2001, dans la province de Phuket, en Thaïlande. Les participants ont échangé des informations de type opérationnel ; les deux pays ont signalé une tendance nouvelle : des saisies désormais plus importantes de cristaux de méthamphétamine.

52. La seconde phase de l'initiative sur le contrôle des précurseurs, à laquelle participent les six pays signataires du Mémorandum d'accord, ainsi que l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines, a débuté au quatrième trimestre de 2001 ; elle vise à prévenir le détournement et le trafic de précurseurs chimiques en Asie de l'Est. Cette initiative doit également permettre d'améliorer le contrôle du commerce licite de précurseurs.

53. Le PNUCID a continué d'aider les pays signataires du mémorandum d'accord à étoffer leurs capacités juridiques et leur aptitude à poursuivre en justice les auteurs de délits liés aux drogues, et à renforcer les capacités des services de répression. Un second objectif consistait à intensifier l'assistance juridique mutuelle et la coopération chaque fois qu'un pays demande une assistance dans le cadre d'une enquête ou de poursuites, régionales ou internationales.

54. Le PNUCID a initié un processus visant à renforcer les synergies avec le Forum des Iles du Pacifique et le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de l'argent pour tout ce qui concerne leurs politiques et activités de lutte contre la drogue et la criminalité. Des initiatives visant à renforcer les capacités de répression et à stimuler le partage des informations ont également été lancées au Viet Nam. Il s'agit de renforcer les services de répression aux échelons national et régional, de manière qu'ils puissent collaborer dans le cadre d'enquêtes conjointes, notamment en ce qui concerne les STA et le contrôle des précurseurs.

55. Le PNUCID a continué de coordonner ses activités avec le gouvernement de la République populaire démocratique lao pour mettre en œuvre sa stratégie nationale d'élimination des cultures illicites de pavot à opium. En 2001, le gouvernement a avancé de 2006 à 2005 la date fixée pour l'élimination des cultures illicites d'opium. Le PNUCID a appuyé des programmes de développement fondés sur des activités de substitution dans un certain nombre de régions de culture du pavot à opium ; ces programmes concernent notamment la planification du développement communautaire, le lancement de petits programmes d'assainissement et d'irrigation, la diversification des cultures, les activités rémunératrices, la rénovation des routes de desserte et l'éducation sanitaire de base. Un autre grand projet de développement fondé sur des activités de substitution a été approuvé en 2001.

56. Suite à l'interdiction qui a frappé la culture de l'opium en Afghanistan, le Myanmar est devenu en 2001 le plus grand producteur d'opium illicite. Selon les résultats de l'enquête nationale sur l'opium de 2001 réalisée par le gouvernement du Myanmar et le PNUCID, 17 255 hectares étaient plantés en pavot à opium en 2001, ce qui représente une baisse de 36% par rapport à 1998. La production potentielle d'opium brut était estimée à 134 tonnes, environ. L'essentiel de cette réduction a concerné les provinces où le PNUCID et les autres institutions avaient appuyé des initiatives de développement fondées sur des activités de substitution. Dans la région de Wa, les initiatives de développement fondées sur des activités de substitution appuyées par le PNUCID ont été révisées en janvier 2001, à la suite d'une évaluation externe. Suite à cette révision, il a été possible de mieux cibler les activités entreprises en 2001, d'abaisser le coût des investissements dans l'infrastructure et de renforcer les

activités liées à la protection de l'environnement et à la gestion forestière. Les activités du PNUCID au Myanmar ont été entreprises en coopération avec d'autres institutions du système des Nations Unies présentes dans le pays ; les domaines d'action commune prioritaires sont la prévention du VIH/sida, le contrôle des drogues illicites et la sécurité alimentaire.

57. Au Viet Nam, après l'achèvement du programme 1996-2000, le PNUCID a aidé à la formulation d'un nouveau plan directeur pour le contrôle des drogues dans les années 2001-2010. Ce plan prévoit le renforcement des capacités des services de répression, la prévention et le traitement de l'abus des drogues et des activités de développement rural pour les zones éloignées affectées par les cultures illicites de pavot à opium.

58. Au début de 2001, le PNUCID a aidé le Cambodge à se doter d'un Secrétariat à la lutte contre la drogue ; c'est la principale agence de l'État chargée de la planification et de la coordination nationales du contrôle des drogues et des activités opérationnelles. Le PNUCID a initié un processus visant à renforcer les synergies avec les Forum des Iles du Pacifique et le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux.

59. En Thaïlande, le PNUCID a continué d'encourager la diffusion des bonnes pratiques et la discussion des problèmes communs en matière de développement fondé sur des activités de substitution. Un rapport et un ouvrage ont été publiés, qui exposent les leçons tirées de la réduction des cultures de pavot à opium en Thaïlande au cours de la période 1970-2000. Un site interactif consacré aux activités de substitution a été créé sur l'Internet en décembre 2001.

E. Asie occidentale et centrale

Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

60. La situation en Asie centrale est devenue de plus en plus préoccupante en raison de la menace que le trafic illicite de drogues en provenance d'Afghanistan - et ses liens avec le crime organisé - font peser sur la sécurité et la stabilité. Depuis que l'Asie centrale est devenue l'une des principales filières du trafic de drogues illicites en provenance d'Afghanistan, le PNUCID s'est employé à aider les gouvernements de la sous-région à renforcer leurs capacités de contrôle.

L'OCDPC a élaboré le programme régional pour l'Asie centrale, qui vise à renforcer les capacités de lutte de la région contre le trafic de drogues et le crime organisé aux échelons national et régional.

61. La troisième réunion d'examen des parties au mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues, qui a été signé par cinq pays d'Asie centrale, la Fédération de Russie, le réseau de développement de l'Aga Khan et le PNUCID, s'est tenue à Dushanbe, au Tadjikistan les 17 et 18 septembre 2001. Les participants ont favorablement accueilli le programme régional pour l'Asie centrale de l'OCDPC ; ils ont passé en revue les progrès réalisés dans l'application du mémorandum d'accord et adopté une déclaration sur le renforcement de la coopération afin de combattre le trafic illicite de drogues, de précurseurs et de substances psychotropes, ainsi que l'abus des drogues. Ils ont également entériné l'adhésion de l'Azerbaïdjan au mémorandum d'accord.

62. En application du Cadre stratégique des Nations Unies en faveur de l'Afghanistan et de la programmation commune sur la base des principes retenus, le PNUCID a poursuivi ses efforts pour intégrer le contrôle des drogues à l'ensemble des programmes des autres institutions travaillant en Afghanistan. Le PNUCID a activement participé à la formulation de l'Initiative Helmand et à l'exécution du projet de prévention et de surveillance lancé par le HCR, au titre de l'Initiative du Grand Azro. En outre, le PNUCID a poursuivi son programme pilote consistant principalement en mesures de développement axées sur des activités de substitution dans 4 districts des provinces de Nangarhar et de Kandahar, ainsi que ses activités de réduction de la demande. Le programme pilote a pris fin en juin 2001. Le PNUCID est pleinement engagé, aux côtés du Groupe de soutien à l'Afghanistan, dans la phase de reconstruction post-conflit animée par les Nations Unies ; il s'agit de veiller à ce que la poursuite de la culture illicite du pavot à opium, la fabrication d'héroïne et le trafic de drogues ne puissent menacer la paix et la stabilité.

63. Le PNUCID a aidé à l'élaboration d'un plan détaillé qui doit permettre de surveiller l'exécution du Plan directeur du Pakistan en matière de contrôle des drogues pour la période 1998-2003, notamment en ce qui concerne les objectifs définis par la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. En

outre, l'application d'un vaste programme de détection et de répression s'est poursuivie et de nouvelles activités ont été lancées dans le domaine de la réduction de la demande.

Prévention et réduction de l'abus des drogues

64. Le PNUCID a maintenu son appui à l'évaluation du problème de la toxicomanie en Afghanistan et dans la communauté des réfugiés Afghans au Pakistan. Dans ce contexte, deux nouvelles études intitulées "Community Drug Profile No. 3: A Comparative study of Afghan street heroin addicts in Peshawar and Quetta" (Étude comparée des héroïnomanes afghans de la rue à Peshawar et à Quetta), et "Community Drug Profile No. 4: An assessment of problem drug use in rural Afghanistan - the Greater Azro Initiative target area" (Évaluation de l'usage des drogues dans les zones rurales de l'Afghanistan) ont été publiées. Deux nouveaux sous-projets ont été lancés à Peshawar, intitulés, respectivement : "community-based drug treatment, rehabilitation and prevention programme in New Akora refugee camp" (Traitement des toxicomanies, réadaptation et prévention à base communautaire dans le camp de réfugiés de New Akora) et "Day-care drop-in centre for Afghan street heroin addicts" (Centre de jour "portes ouvertes" pour les héroïnomanes de la rue en Afghanistan). Suite à la fermeture, en juin 2001, du volet réduction de la demande du Programme pilote pour l'Afghanistan, de nouvelles activités de réduction de la demande de drogues, ciblant principalement les femmes afghanes réfugiées au Pakistan, ont été lancées en août 2001.

65. Dans le cadre du mémorandum d'accord sur la coopération en matière de contrôle des drogues, le PNUCID a maintenu son assistance au secrétariat de l'Organisation de coopération économique (OCE) en vue de coordonner les activités de ses États membres (Afghanistan, Azerbaïdjan, République islamique d'Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Pakistan, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ouzbékistan) en matière de contrôle des drogues. Celles-ci comprenaient notamment l'établissement d'un système de déclaration des drogues, la formation de coordonnateurs du contrôle des drogues et la création d'une base de données sur toutes les questions liées aux drogues. Ces activités ont été menées à bien à la fin de 2001; des mesures de suivi sont prévues pour 2002 et 2003.

Prévention et réduction de l'abus des drogues

66. En République islamique d'Iran, le PNUCID a apporté son concours au lancement de quatre études destinées à mettre à jour la législation sur le blanchiment de l'argent, la surveillance des livraisons et le contrôle des précurseurs. Le PNUCID a également maintenu sa coopération technique dans le cadre du Programme unifié de réduction des stupéfiants et facilité la participation de la société civile à l'effort national de lutte contre la drogue.

67. Les activités participatives, telles les "Participative Experiences Empowering Local Initiatives" (PERSEPOLIS) ont continué à se concentrer sur les politiques nationales et les stratégies opérationnelles. Pour mobiliser la population de la République islamique d'Iran afin de la faire participer à l'effort national de réduction de la demande, des manifestations culturelles (projection de films, pièces de théâtre, concerts) et sportives ont été organisées pour braquer les projecteurs sur le problème de la toxicomanie ; des campagnes de sensibilisation ont fait appel à la télévision et aux supports publicitaires. Un concours de dessin d'enfants a été organisé dans tout le pays sur le thème de l'abus des drogues et des exercices participatifs de planification locale ont eu lieu. Dans le cadre du Programme sous-régional de contrôle des drogues pour le Moyen-Orient, des programmes de traitement et de réadaptation ont été lancés en Jordanie et en Égypte, où une Conférence nationale sur la réduction de la demande s'est tenue, au Caire, en avril 2001.

Élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

68. En avril et mai 2001, le PNUCID a organisé une mission sur le terrain dans les anciennes zones de culture du pavot à opium en Afghanistan, à laquelle participaient des experts en orientation et en développement, ainsi que des spécialistes des stupéfiants de 7 pays et organismes donateurs. Les membres de la mission d'évaluation ont confirmé que l'interdiction de la culture du pavot à opium annoncée par les talibans était effectivement appliquée, mais il se sont aperçus que cet interdit se traduisait par des privations supplémentaires pour nombre de petits agriculteurs. Le PNUCID a lancé une initiative urgente pour fournir une assistance humanitaire aux paysans durement touchés par cette soudaine interdiction, une situation que compliquait encore une grave sécheresse.

69. En octobre 2001, le PNUCID a fait connaître les résultats de son enquête annuelle sur le pavot à opium pour 2001, qui signalait une baisse de 91% de la superficie totale plantée en pavot par rapport à l'année précédente. Quelque 185 tonnes métriques d'opium brut ont été produites en 2001, soit 94% de moins qu'en l'an 2000. Cependant, l'existence de vastes stocks d'excédents provenant des deux récoltes précédentes a atténué l'effet de cette baisse de production sur le marché mondial de l'héroïne. Mais si la production afghane a baissé de 94% en 2001, les saisies totales d'opium dans les pays qui jouxtent l'Afghanistan n'ont diminué, au cours des deux premiers trimestres de 2001, que de 50% par rapport à la même période de l'année précédente. En août 2001, suite à l'interdiction de la culture du pavot à opium, le PNUCID a commencé d'appuyer des programmes de fourniture d'intrants agricoles et des projets « aliments contre travail » dans les anciennes régions de culture du pavot à opium de la province de Nangarhar. Cette initiative a été interrompue par les tragiques événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis et le PNUCID a entrepris, en consultation avec toutes les parties prenantes, de revoir l'orientation de ses interventions en Afghanistan.

70. Le PNUCID a continué d'appuyer la stratégie de réduction de la demande du Pakistan qui vise à maintenir à zéro la culture du pavot à opium. Cependant, les nouvelles plantations décelées en 2001 dans la région de Khyber sont une source de préoccupation. L'appui aux projets de développement fondé sur des activités de substitution et aux mesures de répression s'est poursuivi et sera maintenu jusqu'au milieu de l'année 2002.

71. Le PNUCID a poursuivi ses activités en Asie centrale qui visent, notamment, l'établissement d'un système efficace de collecte de données sur la criminalité, la bonification des services de détection et de répression, l'amélioration de la coopération interne, la mise en place de mécanismes de coopération transfrontière efficace et le développement des capacités dans les domaines du contrôle des précurseurs, de la médecine légale et de la technique des livraisons contrôlées.

F. Amérique latine et Caraïbes

Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

72. Le Plan d'action de la Barbade pour la coordination et la coopération en matière de contrôle des drogues aux Caraïbes (1996) a continué de servir de cadre principal à la planification des activités opérationnelles dans la région. Le Mécanisme de coordination du contrôle des drogues des Caraïbes (CCM) du PNUCID a entrepris d'évaluer l'application du Plan d'action de la Barbade. Des mesures ont été prises en vue de transférer les responsabilités du CCM à la CARICOM en 2002. En Amérique centrale, le PNUCID et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains (OEA) ont appuyé la Commission permanente centraméricaine pour l'élimination de la production, du trafic et de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes (CCP) et sont convenues d'apporter leur concours à l'élaboration d'un plan d'action régional de contrôle des drogues pour l'Amérique centrale.

73. Le PNUCID a continué d'appuyer les organes nationaux de contrôle des drogues en Bolivie, en Colombie et au Pérou, notamment dans les domaines de la coordination des politiques de contrôle, de la surveillance et de la mobilisation des fonds. Le PNUCID a aidé le Conseil national bolivien de lutte contre la drogue à mettre sur pied un Système national d'information sur le contrôle des drogues. En Colombie, le PNUCID a coopéré avec l'Office national du contrôle des drogues pour mettre en œuvre le Plan-cadre national et des plans de contrôle ont été élaborés à l'intention de 120 municipalités. Au Pérou, il a appuyé les activités de coordination et de sensibilisation de la Commission nationale de contrôle des drogues.

Prévention et réduction de l'abus des drogues

74. En 2001, le PNUCID a coopéré avec les autorités mexicaines pour lancer dans les médias une campagne de prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida, qui a permis de toucher un million de personnes. Le PNUCID a également appuyé l'organisation d'activités culturelles visant à sensibiliser la société civile aux effets pervers de l'abus des drogues. En Amérique centrale, le PNUCID a organisé, en association avec des organisations non gouvernementales nationales, des séminaires de formation à la réduction de la demande à l'intention des employés de ces ONG. Le

PNUCID a également organisé des réunions et des ateliers régionaux visant à améliorer les capacités nationales de planification des pays d'Amérique centrale.

75. Dans les Caraïbes, un programme régional de sensibilisation a été lancé sur le thème: "Les sports contre la drogue", dans le cadre duquel les athlètes se sont faits les champions de la lutte antidrogue. Des camps de sport, coparrainés par le secteur privé, ont été organisés en République dominicaine à l'intention de 42 000 jeunes. L'agence de presse des Caraïbes a lancé "Vigilance contre la drogue", une série d'émissions radio, et ajouté un volet informations sur les drogues à son site Web. Le PNUCID a mené à bien son programme de formation d'instructeurs mis en œuvre dans le cadre du Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille de la Communauté des Caraïbes.

76. Le PNUCID a posté un conseiller régional en épidémiologie aux Caraïbes en août 2001, afin de renforcer les capacités de la région dans le domaine de la réduction de la demande. Le PNUCID a participé, avec l'OEA/CICAD et le Fonds européen de développement, aux travaux épidémiologiques et de surveillance des abus entrepris par le Centre d'épidémiologie des Caraïbes.

77. En République dominicaine, le PNUCID a appuyé le programme national de prévention de l'abus de drogues en décentralisant ses activités et en créant des comités régionaux. À Haïti, une enquête a été organisée à Port-au-Prince parmi les jeunes scolarisés et les enfants des rues ; un appui a été fourni à des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la prévention de l'abus de drogues. À Cuba, le PNUCID a assuré une formation en matière de réduction de la demande, traitant notamment des aspects toxicologiques et de la surveillance épidémiologique. Au Guyana, le programme interinstitutions des Nations Unies a appuyé les activités communautaires entreprises dans le domaine de la réduction de la demande, en particulier les services d'appui aux jeunes. En coopération avec l'UNICEF, il a également aidé un foyer de post-cure pour enfants des rues et organisé des activités éducatives pour les enfants à risque.

78. En Bolivie, le PNUCID a encouragé l'inclusion dans les programmes scolaires d'un volet prévention de l'abus de drogues et éducation à la santé et à la vie de famille ; il a ainsi touché 700 écoles, en coopération

avec le Fonds des Nations Unies pour la population et avec l'appui de la Banque mondiale. En partenariat avec l'UNICEF, le PNUCID a fourni un appui aux bureaux de médiateurs municipaux pour enfants. Le PNUCID a apporté son concours au programme brésilien de prévention du VIH/sida visant des groupes spécifiques, comme les toxicomanes et les professionnels du sexe. Suite à cette approche globale, le nombre de nouveaux cas de VIH/sida s'est stabilisé et le taux de mortalité des personnes atteintes par le sida a diminué de 50%. En 2001, un séminaire sur l'abus des drogues a été organisé à Sao Paulo, ce qui a permis de développer la coopération entre organismes étatiques et organisations non gouvernementales œuvrant dans les domaines de la prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida.

79. En Colombie, le PNUCID a aidé le gouvernement à mettre en œuvre le Plan-cadre national pour le contrôle des drogues. Il a également appuyé plusieurs activités d'intérêt collectif lancées par des ONG dans les domaines du traitement, de la prévention, de la formation et de la recherche. Au Pérou, le PNUCID a appuyé l'exécution d'un programme national de prévention de l'abus des drogues dans l'enseignement primaire. À ce jour, 1 200 écoles ont participé à ce programme de prévention. Suite à une évaluation, une phase de consolidation des activités sera élaborée pour 2002. Au titre du mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues conclu entre l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Pérou, l'Uruguay et le PNUCID, ce dernier a commencé à étoffer le système d'information sous-régional sur l'abus des drogues.

Élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

80. Conformément au Plan d'action sur la coopération internationale en matière d'élimination des cultures illicites et d'activités de substitution, le PNUCID a continué d'appuyer des activités de substitution en Bolivie, en Colombie et au Pérou. Il a soutenu l'exécution de 14 projets d'une valeur totale de 51 millions de dollars, dont 10 ont déjà été engagés en 2001.

81. En Bolivie, le projet agroforestier de la région de Chapare reste le pivot de la stratégie du PNUCID pour l'élimination rapide des cultures illicites. Un total de 120 hectares ont été dotés de systèmes agroforestiers fondés sur les cœurs de palmier, le poivre, les fruits

tropicaux et les pâturages. Le centre de techniques forestières s'est chargé de la planification et de la coordination des activités. Le PNUCID a également lancé des activités de substitution dans la région des Yungas, proche de La Paz, et appuyé notamment la promotion d'un café de qualité supérieure, la production d'agrumes et les plans de gestion forestière. À la mi-2001 un système de surveillance de l'utilisation des terres portant notamment sur la culture du cocaïer a été institué. Dans la région de Chapare, le PNUCID a proposé des stages de formation professionnelle à quelque 8 500 personnes et aidé à la création de 160 microentreprises. Au cours de la première année, douze organismes boliviens de formation ont offert 65 stages à plus de 2 600 personnes.

82. Dans le cadre du plan de travail bolivien, un appui a été fourni au PLANTE pour l'aider à exécuter des projets, en association avec les municipalités et les organisations d'agriculteurs des départements de Meta, Bolivar, Caquetá, Cauca, Guaviare, Nariño et Putumayo. En contrepartie de l'élimination des cultures illicites, huit organisations d'agriculteurs représentant plus de 3 000 familles ont été aidées à produire et à commercialiser du café, des haricots, du caoutchouc, des fruits tropicaux, du poisson, de la viande et du lait. Des accords ont été conclus avec le secteur privé pour la commercialisation du lait, du caoutchouc, des fruits tropicaux et des haricots. Le PNUCID a également aidé l'OMS à fournir des services de santé de base et une eau de boisson saine. Dans les départements de Caquetá et de Nariño, on a encouragé l'élevage d'espèces à double aptitude (destiné, à la fois, à la production de viande et de lait) et 500 familles recevront du bétail, constituant un prêt en nature, tandis que 1 000 autres recevront un appui en matière de systèmes agroforestiers et de cultures vivrières. Le PNUCID a continué de soutenir la mise en place d'un système de surveillance visant à identifier et à quantifier les cultures illicites de cocaïers en Colombie. Dans le cadre du plan de travail péruvien, les activités de substitution ont couvert cinq des onze zones principales de culture du cocaïer : la vallée d'Apurimac, les vallées du Bas-Huallaga, de Pichis et de Palcazú, et les vallées d'Aguytia, de l'Inambari et de Tambopata. Le PNUCID a soutenu la production et la commercialisation de cultures traditionnelles, dont le café et le cacao, ainsi que des activités à forte intensité de capital liées à la

production de cœurs de palmier, d'huile de palme et de produits de l'élevage. L'appui du PNUCID a été capital puisqu'il a permis d'améliorer l'infrastructure dans certaines zones rurales éloignées, et notamment d'ouvrir des routes de desserte permettant l'accès aux marchés. L'assistance a été canalisée par l'intermédiaire de 14 organisations d'agriculteurs et a permis de toucher 7 760 familles. De plus en plus fréquemment, les produits obtenus ont pu être commercialisés en Europe et aux États-Unis. Des efforts particuliers ont été déployés en vue d'obtenir une plus forte participation des femmes aux divers projets et d'encourager leur présence accrue dans les organisations. Au cours de cette période biennale, le gouvernement péruvien a maintenu sa participation au coût des projets.

83. Une évaluation externe du projet du Bas-Huallaga a souligné la nécessité de planifier les activités de substitution sur six ou huit ans et recommandé qu'un appui supplémentaire soit apporté à la zone de projet. Le PNUCID a donc prévu une phase de consolidation.

84. Un système de surveillance des cultures illicites fondé sur les photographies aériennes et les images satellite a été mis en place ; il a déjà fourni des données chiffrées pour l'année 2000.

85. Le PNUCID a continué de soutenir les activités de la police, des douanes, de la magistrature et des laboratoires de police scientifique en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en Équateur et au Mexique, ainsi qu'en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes. En Bolivie, le PNUCID a continué d'appuyer l'amélioration des capacités institutionnelles des instances gouvernementales engagées dans le contrôle des précurseurs, la saisie des avoirs tirés du trafic de drogues, les enquêtes liées au détournement de produits chimiques et les enquêtes financières. L'assistance du PNUCID a notamment porté sur la modernisation des systèmes de gestion et d'information et sur la formation des personnels. Dix-sept stages de formation ont été organisés, qui ont traité des procédures relatives à la gestion des biens saisis et confisqués, des drogues de synthèse et du blanchiment de l'argent. Le PNUCID a également aidé à l'élaboration d'une réglementation concernant l'administration des biens et avoirs saisis et confisqués.

86. Au Brésil, les activités du PNUCID liées à la détection et à la répression ont été alignées sur les plans de décaissements du gouvernement et de la

Banque interaméricaine de développement et sur le Plan national de sécurité lancé en 2000. Ce fut notamment le cas en ce qui concerne la formation des officiers de police et le renforcement du système national d'information sur la justice et la sécurité publique. Partageant les coûts avec le gouvernement du Brésil, le PNUCID a appuyé la modernisation du programme d'études, l'organisation de stages de formation et l'agrandissement des locaux de l'Académie nationale de police. Un séminaire a été organisé sur l'échange de renseignements et d'informations liés au trafic de drogues. Dans le cadre du système national intégré d'informations sur la justice et la sécurité publique, 27 États ont été reliés par messagerie électronique et un module d'information sur la criminalité liée aux drogues a été élaboré. En Colombie, le PNUCID a continué d'apporter une assistance dans le domaine du contrôle des précurseurs. À ce jour, un total de 2 776 officiers des polices judiciaire et militaire ont été formés à l'utilisation des trousseaux d'analyse simplifiée et aux essais sur le terrain ; 250 militaires ont été formés à l'administration judiciaire, aux opérations de police et aux enquêtes sur le trafic de drogues.

87. En Équateur, le PNUCID a aidé les instances judiciaires en leur fournissant une formation et du matériel. Trois ateliers sur les techniques liées aux enquêtes et aux poursuites ont été organisés à l'intention des inspecteurs de police et des procureurs publics ; des matériels informatiques ont été fournis aux centres de formation.

88. À l'échelon sous-régional, le PNUCID a aidé le Conseil de détection et de répression douanières des Caraïbes (CCLEC) à instituer un système régional de surveillance permettant de contrôler le mouvement des navires ; ce qui a impliqué l'installation de postes de travail. Par l'intermédiaire du CCLEC, le PNUCID a dispensé une formation aux techniques de profilage et de ciblage des risques aux autorités douanières et portuaires de la Jamaïque, des Antilles néerlandaises, d'Aruba, de Trinité-et-Tobago, de la République dominicaine, d'Haïti et du Guyana, en se servant du programme de formation de l'Organisation mondiale des douanes. À Cuba, le PNUCID a aidé les autorités à planifier la formation aux techniques de détection et de répression et des officiers cubains ont participé à des stages régionaux de formation dans ce domaine.

89. Le PNUCID a aidé quatorze pays de la région des Caraïbes à réviser leur législation sur le contrôle des précurseurs. Au cours de l'année 2000, des magistrats des États d'Amérique centrale ont reçu une formation dans le cadre d'ateliers sous-régionaux tenus au Salvador, au Honduras, au Mexique et au Nicaragua. En République dominicaine, des procureurs, des juges et des membres de la Direction nationale du contrôle des drogues ont reçu une formation dans le cadre d'un programme national consacré aux enquêtes et aux poursuites liées au blanchiment d'argent. Le PNUCID a également aidé le gouvernement de ses conseils lors de grands procès intentés pour trafic de drogues et pour blanchiment d'argent.

90. Dans le cadre de programmes sous-régionaux conçus à l'intention des laboratoires de police scientifique du Mexique, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, le PNUCID a fourni les matériels servant à l'analyse des drogues illicites saisies et de leurs précurseurs. Des laborantins ont reçu une formation dans le cadre de bourses, d'échanges professionnels et d'ateliers.

G. Questions ayant une incidence sur les activités opérationnelles

91. La mise en œuvre et l'avancement de l'éventail de projets conçus par le PNUCID pour appuyer les gouvernements dans leur lutte contre le fléau mondial de la drogue se sont trouvés contrecarrés par des restrictions budgétaires, ainsi que par des considérations d'ordre politique et/ou sécuritaires dont l'impact économique fut parfois important. On comprend aisément que cela a forcément freiné l'exécution desdits projets et limité la portée des actions entreprises aux niveaux national, régional et international. La mise en œuvre des mesures d'interdiction frappant la culture du pavot à opium, l'évolution rapide de la situation en Afghanistan et son impact dans la région ont exigé un ajustement permanent des stratégies et des pratiques opérationnelles. Dans le cas particulier de l'Afghanistan, il a fallu, dès le mois de septembre, mettre un terme à toutes les activités en cours dans le pays.

92. Dans certaines régions du monde, la lutte contre la drogue n'a pas bénéficié de la priorité élevée accordée à d'autres problèmes sociaux et sanitaires ou à certains objectifs de développement économique. Cela est,

certes, compréhensible vu les nombreuses difficultés auxquelles se heurtent certains pays, notamment dans les régions en développement ; mais cela n'en complique pas moins l'obtention, auprès des gouvernements bénéficiaires, de l'appui politique et des ressources de contrepartie nécessaires.

93. Dans certains cas, l'insuffisance des ressources a empêché le lancement de projets pourtant approuvés par le Comité des programmes et des projets. En outre, un certain nombre de projets en cours ne sont que partiellement financés au départ. L'incertitude liée aux financements complémentaires a, dans certains cas, entravé l'exécution de certains projets telle que planifiée au départ. Les restrictions budgétaires ont également affecté les capacités du PNUCID sur le terrain, notamment dans certains bureaux régionaux, puisqu'il n'a pas pu jouer pleinement le rôle consultatif qui lui était dévolu en matière d'élaboration des politiques et des activités de substitution. Si ces restrictions budgétaires persistent, la pérennité des investissements effectués à l'origine dans certains projets pourrait être remise en cause ; pire, cela pourrait nuire, à la longue, à la crédibilité du Programme.

94. L'amenuisement des ressources à des fins générales a empêché le Programme de satisfaire certains besoins urgents et de résoudre les problèmes liés aux projets qui n'ont bénéficié que d'un financement spécifique partiel. À cet égard, il serait utile que la quarante-cinquième session de la Commission pût adopter des lignes directrices quant à l'utilisation des ressources à des fins générales.

III. Activités thématiques et autres

A. Adhésion au Taité et suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

95. Au cours de l'année 2001, l'Albanie, la République centrafricaine, Djibouti et Saint-Vincent-et-Grenadines sont devenus parties à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 ; de leur côté, le Belarus, la Turquie et l'Ukraine, qui avaient déjà ratifié la Convention unique, ont ratifié le Protocole de 1972, devenant ainsi parties à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole

de 1972. Le nombre de parties à la Convention modifiée est donc de 168, celui des parties à la Convention unique de 176.

La République centrafricaine, Djibouti et Saint-Vincent-et-Grenadines sont devenus parties à la Convention sur les substances psychotropes de 1971, ce qui porte le nombre de parties à cette Convention à 170. L'Albanie, la République centrafricaine, Djibouti et Maurice sont devenus parties à la Convention des Nations Unies sur le trafic illicite de substances psychotropes de 1988, ce qui porte le nombre de parties à cette Convention à 162 États, plus une organisation régionale d'intégration économique (en l'occurrence, la Communauté européenne). La Yougoslavie a succédé à la République fédérale de Yougoslavie en tant que partie aux trois Conventions (avec effet au 27 avril 1992). La ratification universelle des trois Conventions est donc quasiment réalisée.

96. Aider les gouvernements à devenir parties aux traités internationaux de contrôle des drogues et à en intégrer les dispositions dans leur législations nationales et dans la pratique demeure l'une des tâches primordiales du PNUCID. Celui-ci a apporté son concours à l'élaboration de législations sur le contrôle des drogues à certains États clefs, dont la Croatie, le Cambodge, le Myanmar et le Viet Nam. Sa bibliothèque de droit accessible en ligne a permis de mieux faire connaître la législation nationale aux gouvernements et au grand public. Elle a été élargie de manière à couvrir, non seulement les lois les plus récentes, mais aussi les législations anciennes encore en vigueur.

97. La mise à jour des lois types -celles du droit civil comme celles du système de *common law*- s'est poursuivie. En application de la résolution 55/9 de l'Assemblée générale, des activités d'assistance juridique ont été entreprises, en collaboration avec l'Organisation de la Conférence islamique, en vue d'harmoniser les lois, stratégies et politiques pertinentes et de promouvoir la coopération judiciaire entre États. Le PNUCID a apporté un soutien décentralisé à un certain nombre de pays d'Asie centrale, d'Amérique centrale et du Sud et d'Afrique australe et de l'Est. Une formation a été dispensée, notamment aux procureurs et aux juges, dans les pays qui ont commencé d'appliquer les nouvelles lois : République islamique d'Iran, Afrique australe et de l'Est et Asie centrale. À Fidji et en Afrique du Sud, une assistance pédagogique a permis d'apporter un soutien

opérationnel direct aux procureurs et aux juges chargés de grandes affaires de drogues.

98. Le PNUCID a apporté son concours à la mise en place des autorités centrales, à l'organisation de réunions régionales à l'intention de ces autorités centrales dans la région des Balkans et en Afrique australe, ainsi qu'à la constitution de groupes de travail d'experts aux fins de renforcer la coopération judiciaire internationale et régionale, en application des dispositions de la Convention de 1988 sur la coopération judiciaire. Une réunion informelle d'experts sur la saisie des avoirs s'est tenue à Vienne, du 3 au 7 septembre 2001 et un groupe de travail constitué d'experts sur l'assistance judiciaire mutuelle s'est tenu du 3 au 7 décembre 2001.

B. Appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants

99. Comme prévu au titre des mécanismes de travail instaurés en 1991 entre le PNUCID et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), celui-ci a reçu l'appui du secrétariat fonctionnel de l'Organe, créé au sein du PNUCID, et celui d'autres services du PNUCID, en vue de superviser le système international de contrôle des drogues, en étroite collaboration avec les gouvernements. Conformément aux accords passés, le PNUCID fournit des services consultatifs juridiques et un appui électronique au secrétariat de l'OICS. Le PNUCID fournit également des services de laboratoire au secrétariat de l'OICS, par exemple en établissant le profil des échantillons de permanganate de potassium, un précurseur utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne, et d'éphédrine. L'OICS fait lui-même rapport sur ses activités et opinions au Conseil économique et social, à la Commission des stupéfiants et au grand public.

100. Dans le cadre de ses projets liés au contrôle des précurseurs, le PNUCID a fourni une assistance technique et financière aux instances nationales de réglementation et de répression pour leur permettre de renforcer l'application de la législation sur la prévention du détournement des précurseurs chimiques et de coordonner les activités connexes lancées aux niveaux national et international. Désormais, l'accent porte davantage sur les questions opérationnelles et de répression, telles que la détection de la contrebande ou le détournement des précurseurs chimiques, la conduite des enquêtes et le partage des informations tirées de

ces enquêtes. Les programmes à l'appui du contrôle des précurseurs actuellement élaborés ou mis en œuvre par le PNUCID, en étroite collaboration avec l'Organe, notamment en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest et en Asie centrale, ont permis d'instituer des mécanismes et procédures liés aux échanges d'informations qui facilitent la coopération aux échelons national et régional.

101. Pour l'aider à organiser la réunion technique des "Six plus deux", le secrétariat de l'OICS a fourni au PNUCID des informations et des avis techniques sur le contrôle des précurseurs en général, et, en particulier, sur le contrôle de l'anhydride acétique. Le travail de fond de l'Organe a également été appuyé par les bureaux extérieurs et bénéficié des programmes d'assistance technique du PNUCID.

102. Le PNUCID et, plus particulièrement, ses bureaux extérieurs, ont fourni des informations à l'Organe pour l'aider à préparer et à diffuser son rapport annuel pour l'année 2000, ce qui lui a permis d'organiser des conférences de presse et autres activités promotionnelles liées au Rapport annuel. Sur le plan administratif, le PNUCID a également apporté son concours à la rédaction de trois publications techniques de l'Organe, traitant, respectivement, des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs et autres produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication de drogues illicites.

C. Travaux de recherche et de laboratoire

103. Le programme d'appui scientifique et technique du PNUCID vise à concevoir et à instaurer des normes scientifiques et de procédure à l'appui du contrôle international des drogues. En 2001, le PNUCID a fourni une assistance technique visant à améliorer les capacités des laboratoires d'analyse du Pakistan, du Mexique et des pays d'Amérique centrale. Des stages sur l'identification et l'analyse des drogues et des précurseurs ont été organisés à l'intention des personnels de laboratoire dans les centres régionaux de formation d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et d'Europe. Les laboratoires chargés de la coordination ont été aidés à organiser des activités de formation complémentaires, notamment au Costa Rica, en El Salvador et au Mexique.

104. Un module conçu pour la formation des chimistes analytiques dans le domaine de la fabrication illicite des drogues et des précurseurs a été utilisé lors d'un

atelier de formation à l'identification des précurseurs, tenu à Tashkent en novembre 2001. Le PNUCID a élaboré des "Directives permettant de valider les méthodes d'analyse et de calibrage des matériels utilisés pour identifier et analyser les lots de drogues et les spécimens biologiques saisis". Dans le cadre du programme international d'assurance de la qualité (IQAP) du PNUCID, l'acquisition d'échantillons de référence de drogues et de précurseurs s'est poursuivie, aux fins d'appuyer les activités entreprises par les laboratoires nationaux d'analyse des drogues. Le Manuel des Nations Unies sur les méthodes recommandées de dépistage des drogues, le Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international, son addendum, ainsi que d'autres publications scientifiques ont été diffusés partout dans le monde. Plus de 2 000 copies d'articles choisis sur l'abus des drogues ont aussi été distribués aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues, partout dans le monde. Le PNUCID a également révisé et mis à jour ses "Directives pour le dépistage des drogues placées sous contrôle international dans les cheveux, la sueur et la salive", ainsi que le document intitulé "Détermination des caractéristiques des drogues/Détermination du profil des impuretés, historique et concepts fondamentaux".

105. En 2001, quelque 150 laboratoires ont participé aux deux séries d'exercices collaboratifs internationaux de l'IQAP. De nouvelles initiatives ont été lancées pour encourager les laboratoires peu performants à introduire de bonnes pratiques. En outre, pour appuyer les mesures de détection et de répression, le PNUCID a continué de produire et de distribuer partout dans le monde des trousseaux d'analyse sur le terrain permettant la détection rapide des drogues et précurseurs placés sous contrôle. Une action spéciale a été engagée pour fournir les réactifs utilisés dans la détection rapide de l'anhydride acétique.

106. Le PNUCID a continué de perfectionner les méthodes permettant la détermination des caractéristiques et des profils d'impuretés des principales drogues et de leurs précurseurs. Les procédures permettant d'analyser le profil des impuretés des méthamphétamines ont été améliorées; les recherches sur la possibilité d'utiliser le profil des impuretés pour distinguer entre les échantillons d'éphédrine se sont poursuivies, en vue de détecter leurs sources aux fins de la répression. Au titre de

l'"Operation Purple", on a entrepris la détermination des caractéristiques des échantillons de permanganate de potassium.

107. La brochure intitulée "Directives pour l'évaluation des rendements de gomme d'opium et de feuilles de coca lors de courtes visites sur le terrain" a été publiée et utilisée dans le cadre d'une enquête limitée sur les rendements, effectuée lors de la récolte 2001 en Afghanistan. Le PNUCID a également fourni des avis consultatifs et des orientations à l'occasion des enquêtes en cours sur les cultures illicites de stupéfiants en Asie du Sud-Est et en Afghanistan.

D. Blanchiment de l'argent

108. Le PNUCID a été, par l'intermédiaire du programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent de l'OCDPC, l'instance de coordination du système des Nations Unies pour toutes les questions liées au blanchiment de l'argent et aux revenus tirés de la criminalité; il a fourni aux États une assistance technique dans ce domaine. Il a continué d'œuvrer en étroite collaboration avec des organismes tels que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), le Groupe Egmont, le Fonds monétaire international et le Groupe d'action financière des Caraïbes.

109. Le PNUCID a aidé un certain nombre de pays à élaborer, notamment par le biais d'une révision des législations existantes, un cadre juridique contre le blanchiment de l'argent; ce fut le cas dans la Principauté d'Andorre, à Gibraltar, en Haïti, en Israël, au Kosovo, au Liban, au Panama, aux Philippines et dans la Fédération de Russie. Cette assistance a parfois été apportée en collaboration avec le Fonds monétaire international. Une évaluation des besoins a été entreprise au Viet Nam aux fins de définir les mesures nécessaires à la lutte contre le blanchiment de l'argent; enfin, une assistance a été fournie au Pakistan. Une cellule de renseignements financiers (CRF) a été créée à La Barbade en septembre 2001 avec l'appui du Programme. Le PNUCID a lancé une étude quant à la possibilité de créer, en collaboration avec le Groupe d'action financière des Caraïbes, une CRF régionale au sein de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

110. Le PNUCID a fourni une assistance technique aux États insulaires du Pacifique, en coopération avec le Secrétariat du Commonwealth, le Fonds monétaire

international (FMI), le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux et le secrétariat du Forum du Pacifique. Le Programme a fourni un appui technique aux activités lancées en Afrique dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de l'argent ; il a également appuyé la création d'une base de données améliorée sur ce thème et aidé à mieux faire comprendre les tendances du blanchiment d'argent dans la région.

111. En coopération avec Interpol et le gouvernement canadien, un séminaire international sur les techniques d'investigation financière a été organisé en 2001 à Ottawa ; un atelier destiné aux agents des cellules de renseignements financiers a été organisé à Vienne avec le coparrainage du Groupe Egmont. En Fédération de Russie, le Programme a co-organisé à Saint-Pétersbourg, les 5 et 6 juin 2001, une conférence internationale sur l'économie illégale et le blanchiment de l'argent.

112. En mars 2001, le Programme mondial a publié une étude intitulée "Capitalisme russe et blanchiment de capitaux". Les autres travaux de recherche entrepris ont notamment consisté en une étude du système de blanchiment d'argent de la Slovénie et en un exposé général sur la Directive de l'Union européenne sur le blanchiment de capitaux. Le PNUCID a également modernisé le Réseau international d'information sur le blanchiment de l'argent (IMoLIN), qui contient plus de 200 articles de législation.

E. Réduction de la demande

113. Le PNUCID a aidé les États membres à appliquer le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues en facilitant la diffusion des meilleures pratiques -qui sont sensibles aux facteurs culturels et de développement, nationaux et régionaux-, et en appuyant les stratégies et programmes. Le Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus des drogues entend diffuser de saines pratiques méthodologiques, encourager l'adoption d'indicateurs harmonisés et appuyer la création de systèmes nationaux et régionaux d'informations sur les drogues et de réseaux techniques composés d'experts.

114. Un module de formation a été conçu pour aider les États membres à s'acquitter de l'obligation de faire rapport au titre des questionnaires destinés aux rapports

annuels, afin d'améliorer la qualité et la couverture de la base mondiale d'informations.

115. Le PNUCID a achevé la réalisation de deux modules méthodologiques, portant, l'un sur la création d'un système intégré d'informations sur les drogues, l'autre sur les enquêtes en milieu scolaire, qui ont été mis à l'épreuve en Afrique de l'Est et aux Caraïbes, respectivement. Un troisième module a été conçu, qui porte sur les techniques statistiques permettant d'estimer la taille des populations de toxicomanes. Une seconde réunion du réseau épidémiologique mondial s'est tenue à Vienne, en décembre 2001, afin d'évaluer les réseaux de collecte de données existants et d'élaborer un cadre permettant d'harmoniser les indicateurs et les procédures.

116. Des activités liées au renforcement des capacités ont été entreprises avec le concours de trois conseillers en épidémiologie desservant l'Afrique orientale et australe, l'Asie centrale et du Sud-Ouest et les Caraïbes. Pour dûment orienter les réseaux épidémiologiques nationaux, on a procédé à une évaluation des besoins aux Comores, au Kenya, au Lesotho, au Malawi, à Maurice, en Namibie et aux Seychelles ; des évaluations analogues ont commencé en Éthiopie, au Rwanda et en Ouganda. Une évaluation des besoins, assortie d'une enquête nationale sur l'abus des drogues, a été lancée au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Turkménistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, avec l'appui du conseiller en épidémiologie du Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus des drogues (GAP). Au Pakistan, une étude nationale d'évaluation a été réalisée avec l'appui technique du GAP, qui a coordonné les opérations ; une étude similaire sera prochainement lancée en Turquie. Aux Caraïbes, le Réseau d'information sur les drogues pour les Caraïbes a été lancé, en collaboration avec la Commission européenne et avec une assistance technique du PNUCID et de la CICAD. Dans toutes les régions, une formation aux méthodes de surveillance et de recherche et aux autres domaines liés à la collecte et à l'analyse d'informations sur les drogues a été dispensée.

117. Le Réseau mondial de jeunes pour la prévention de l'abus des drogues, lancé par le PNUCID, compte aujourd'hui plus de 70 groupes dans une quarantaine de pays ; ils sont quotidiennement en contact grâce à *Listserv*, un programme de publipostage automatisé

disponible sur l'Internet, et reçoivent une lettre circulaire publiée tous les trimestres. Le réseau a pu être élargi grâce à la formation, dans les régions, de groupes de jeunes qui sont initiés à l'évaluation des besoins et à la planification des programmes, et grâce à l'octroi de bourses à un petit nombre de groupes déjà formés. Une formation a été dispensée en Europe centrale et orientale en juillet et décembre 2001, respectivement, à des groupes en provenance d'Asie du Sud-Est et de Chine. Le réseau a également organisé une série de réunions dont l'objet était de préparer la publication de brochures sur le travail de prévention parmi les jeunes. Le guide intitulé "Equal Partners: Organizing for Youth by Youth Events", sur l'organisation de réunions et de conférences destinées à la jeunesse, a été publié en 2001.

118. L'Initiative mondiale sur la prévention primaire de l'abus de substances a mobilisé les collectivités locales œuvrant dans le domaine de la prévention des abus chez les enfants et les adolescents. Quelque 120 organisations partenaires locales, principalement des ONG du Belarus, de Russie, d'Afrique du Sud, de Tanzanie, de Zambie, des Philippines, de Thaïlande et du Viet Nam ont été formées à la conduite des évaluations locales, aux activités de prévention axées sur la collectivité et fondées sur les évaluations, et aux techniques de surveillance et d'évaluation. Les leçons tirées de l'expérience du Réseau mondial de jeunes et de l'Initiative mondiale ont enrichi l'examen des approches les plus prometteuses en matière de prévention, fréquemment fondées sur les témoignages accumulés, et dont les résultats seront publiés l'an prochain, en même temps que d'autres études en cours de rédaction sur le traitement et la réadaptation.

119. Deux documents sur les pratiques optimales ont contribué à l'élaboration sur le terrain de stratégies efficaces et appropriées de prévention du VIH. Le PNUCID a collaboré à la rédaction d'un document de synthèse du système des Nations Unies sur la prévention de la transmission du VIH/sida chez les usagers des drogues, qui a été adopté par le Comité administratif de coordination des Nations Unies. En outre, une brochure sur les leçons tirées des campagnes de prévention des abus et du VIH, organisées à l'intention des toxicomanes d'Europe centrale et orientale et des républiques d'Asie centrale, a été publiée par le PNUCID et l'ONUSIDA. Dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, tenue en juin

2001, le PNUCID a recueilli des matériaux pour la vidéo de "L'ONU en Action" sur le travail parmi des groupes à risque.

120. Pour être mieux à même de concevoir des réponses efficaces au problème du VIH lié à l'abus des drogues, le PNUCID a nommé un conseiller en toxicomanie et en VIH/sida, conjointement rémunéré par le PNUCID et l'ONUSIDA. De plus en plus fréquemment, les activités de prévention du VIH sont intégrées aux projets de réduction de la demande.

F. Répression du trafic illicite de drogues

121. Le PNUCID a servi de secrétariat fonctionnel aux organes subsidiaires de la Commission, en particulier à l'occasion de la trente-sixième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, tenue à Abou Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, de la Onzième réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA) en Amérique latine et aux Caraïbes, tenue à Panama, de la Vingt-sixième réunion HONLEA pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Sydney, en Australie, et de la Onzième réunion HONLEA pour l'Afrique, tenue à Nairobi. Le PNUCID a organisé des groupes de travail sur les priorités en matière de détection et de répression, afin de faciliter l'articulation entre ces priorités et les objectifs de la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Pour chacune de ces réunions, le PNUCID a préparé des rapports sur les tendances régionales de l'abus des drogues.

122. Une assistance technique en matière de détection et de répression a été fournie aux pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale, d'Afrique australe et de l'Est et d'Asie du Sud-Est pour appuyer les organismes d'État engagés dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transfrontière. En outre, le PNUCID a élaboré et publié sur disque compact ROM un programme informatisé de formation aux méthodes de détection et de répression, créé une base de données pour faciliter la coordination de l'assistance technique, et mis au point une stratégie visant à appuyer l'inclusion de mesures de répression fondées sur le renseignement dans les programmes du PNUCID.

123. Le PNUCID a analysé les informations reçues des États membres et des organisations internationales sur

les saisies, les arrestations, le trafic, la fabrication illicite et le détournement de drogues. Au 15 novembre 2001, il avait reçu un total de 94 questionnaires destinés aux rapports annuels (QRA - II^{ème} partie). Pour donner suite à une requête formulée par la Commission à sa quarante-quatrième session, le PNUCID a apporté les modifications requises au format et à la présentation de la troisième partie du QRA. Dans le cadre du projet PNUCID/OIPC/OMD d'échanges de données sur les saisies de drogues, le PNUCID continue d'échanger régulièrement des données avec l'OIPC-Interpol et l'Organisation mondiale des douanes.

124. Les activités de substitution du PNUCID au plan mondial ont principalement porté sur le recensement, l'analyse et le perfectionnement des pratiques optimales. Une réunion technique régionale sur les activités de substitution a été organisée en Amérique latine, à l'intention des personnels de terrain de Bolivie, de Colombie et du Pérou, qui ont ainsi pu partager leur savoir et leurs expériences et faire le point sur les difficultés rencontrées, en vue de formuler des recommandations intéressant les programmes d'activités de substitution du PNUCID.

125. Le PNUCID a fourni des avis consultatifs et un appui technique à des projets et programmes lancés en Amérique latine, ainsi qu'en Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est. L'assistance technique a notamment porté sur l'évaluation des progrès réalisés dans plusieurs domaines, comme l'intégration des femmes, le rôle et la participation des organisations communautaires, la surveillance, le suivi et les études d'impact. Un cours de formation aux activités faisant appel à la participation des collectivités rurales a été donné au Myanmar et une formation complémentaire a été dispensée en matière d'intégration des femmes. Une étude a été lancée sur le volet commercialisation des activités de substitution et sur la mise au point de pratiques optimales. Enfin, une version révisée du document d'orientation intitulé "Les activités de substitution dans la région des Andes" a été publiée.

126. Pour donner suite au Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, adopté par la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le PNUCID a fourni un appui scientifique aux activités de contrôle des drogues, ainsi qu'à l'élaboration d'un système mondial d'échange

d'informations perfectionné permettant de diffuser des informations fiables et actualisées sur les divers aspects du problème des STA. En coopération avec l'OMS, le PNUCID a entamé des recherches visant à renforcer les dispositions stratégiques conçues pour faire face aux conséquences sanitaires et sociales de l'abus de STA, et plus particulièrement de méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA). Le PNUCID a apporté son concours aux différents aspects du contrôle de l'offre de MDMA : surveillance des tendances en matière de fabrication illicite et de trafic de STA et de leurs précurseurs; élargissement des activités visant à déterminer les caractéristiques et les profils d'impureté, de manière à couvrir plus particulièrement la méthamphétamine, les principaux précurseurs et les autres STA ; assistance aux pays affectés par la fabrication, le trafic et/ou les abus de drogues de synthèse, dont les STA, pour leur permettre d'entreprendre la détermination des profils d'impureté de ces drogues et de leurs précurseurs ; et soutien à la formation des personnels engagés dans la détermination des profils d'impureté, notamment les fonctionnaires des services de répression, les officiers de renseignement, les responsables de la réglementation, les directeurs de laboratoires et les laborantins chargés des analyses.

G. Coopération interinstitutions et activités de promotion

127. Le PNUCID a continué de collaborer avec les autres instances du système des Nations Unies, en particulier l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD, la FAO, l'UNESCO, l'OIT et l'UNICRI à un certain nombre d'initiatives, dont "la lutte contre l'utilisation croissante des services postaux africains pour le trafic de drogue et le blanchiment de l'argent", en collaboration avec l'Union postale universelle (UPU); les "centres communautaires pour la prévention de l'abus des drogues et d'alcool et la réinsertion professionnelle", en collaboration avec l'OIT; et "l'assistance à court terme pour maintenir l'interdiction des cultures de pavot à opium" en Afghanistan, en collaboration avec la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM).

128. Le PNUCID a continué d'œuvrer en étroite collaboration avec les autres instances internationales engagées dans la lutte contre la drogue (Interpol, Organisation mondiale des douanes), ainsi qu'avec d'autres institutions des Nations Unies (Union postale

universelle); il a activement participé à leurs réunions et mobilisé leur soutien actif pour appuyer la mise en œuvre de ses programmes.

129. Coparrain de l'ONUSIDA, le PNUCID a travaillé en étroite collaboration avec son secrétariat, ainsi qu'avec les autres coparrains (PNUD, FNUAP, UNICEF, UNESCO, OMS et Banque mondiale) à la prévention et au traitement de l'abus des drogues et du VIH/sida. En 2001, le PNUCID a reçu des fonds provenant du budget unifié et programme de l'ONUSIDA pour ces activités; sur le terrain, il a participé, sous les auspices des groupes thématiques, à des interventions financées par le Fonds d'accélération du programme de l'ONUSIDA. Des activités liées au VIH/sida ont été entreprises avec des organismes partenaires au Brésil, en Chine, en Colombie, en Inde, en Indonésie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Myanmar, au Pakistan, à Sri Lanka, au Tadjikistan, en Thaïlande, au Turkménistan et au Viet Nam.

130. In 2001, deux documents intitulés, respectivement, "Note d'orientation du CAC relative aux activités du système des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue", et "Prévenir la transmission du VIH/sida parmi les usagers des drogues", document de synthèse des Nations Unies conçu par le Sous-comité du CAC sur le contrôle des drogues, ont été adoptés et ultérieurement diffusés à tous les coordonnateurs résidents par le Président du Groupe de développement des Nations Unies. L'examen des mécanismes du CAC a débouché sur la décision de mettre fin à tous ses organes subsidiaires d'ici à la fin de 2001. En sa qualité de secrétaire du Sous-comité, le PNUCID a proposé au Comité de haut niveau sur les programmes des mécanismes de rechange pour la coordination des questions liées aux drogues et à la criminalité; on s'attend que les groupes thématiques, pressés par le temps, prendront sous peu des mesures.

131. Le PNUCID a poursuivi son dialogue avec les organisations non gouvernementales et a continué d'encourager leur mise en réseau, afin de stimuler les échanges d'expériences en matière de réduction de la demande de drogue. Une version révisée du répertoire mondial des ONG a été publiée en 2001 et la base de données à l'origine de ce répertoire a été mise sur le site Web du PNUCID.

132. En février 2001, le PNUCID a organisé la quatrième conférence interparlementaire transatlantique sur le contrôle des drogues à Santa Cruz

(Bolivie). Plus de 160 parlementaires, membres du Congrès et hauts responsables de la lutte contre la toxicomanie de 25 pays et organisations internationales ont participé à cette conférence, conjointement organisée par le PNUCID, le gouvernement bolivien et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues. Parlementaires et animateurs de la lutte antidrogue ont pu constater les succès remportés par la Bolivie en matière de contrôle des drogues, grâce, notamment, à sa politique d'élimination des cultures illicites de cocaïer. Les participants se sont engagés à poursuivre leur coopération avec les pays qui ont réussi à faire baisser les cultures illicites et qui ont besoin de ressources pour affermir ces résultats.

133. La campagne "Les sports contre la drogue" a constitué le thème de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, le 26 juin 2001; dans ce contexte, le PNUCID a organisé des manifestations sportives pour enfants en Autriche et un peu partout dans le monde, en coopération avec les autorités et les ONG locales, pour appeler l'attention sur les solutions au problème de la toxicomanie. À l'occasion de la rencontre intitulée "Basketball sans frontières," cinquante garçons (âgés de 12 à 14 ans) originaires de Slovénie, de Croatie, de la République fédérale de Yougoslavie, de Bosnie-Herzégovine et de l'ex-République fédérale de Macédoine ont effectué à Trévise, en Italie, un stage animé par des basketteurs professionnels. Cette manifestation était organisée conjointement par le PNUCID, l'association nationale de basketball, la société Benetton et la Fédération internationale de basketball; elle fut l'occasion de proclamer les idéaux de vie saine, exempte de drogues.

134. En 2001, le troisième Prix des Nations Unies-Vienne pour la société civile a été partagé entre trois lauréats et une organisation. Ce prix récompense des individus ou organisations qui ont joué un rôle exemplaire dans la société civile, notamment dans les domaines de la lutte contre la toxicomanie, la criminalité et le terrorisme et de la promotion de la justice et du progrès social. Ce prix est placé sous les auspices du gouvernement autrichien, de la ville de Vienne et des Nations Unies; lors de sa dernière attribution, 120 candidatures avaient été proposées.

135. La préparation du *Rapport mondial sur les drogues pour l'année 2000* a commencé en janvier 2001. En outre, le bulletin trimestriel *Update* continue d'être publié et diffusé en trois langues, partout dans le

monde. La refonte du site Web de l'OCDPC a été achevée; elle s'est accompagnée de la création de sites individuels pour chacun des 22 bureaux de terrain. Plus de 120 000 visiteurs y ont accédé chaque mois. Concurrément avec la campagne "Les sports contre la drogue", le PNUCID s'est associé à des fédérations sportives internationales et a mobilisé des athlètes professionnels, nommés ambassadeurs du programme. Une série de publicités télévisées dont ces athlètes étaient les vedettes ont été produites et diffusées gratuitement dans 25 pays pour proclamer le message antidrogue.

IV. Questions administratives et financières

A. Suivi et évaluation

136. En 2001, douze évaluations de projets ont été achevées; aucune évaluation thématique n'a été entreprise. En outre, des évaluations de programmes ont commencé au Brésil et en Asie du Sud et l'évaluation sur le Tadjikistan a été menée à bien. Cependant, pour des raisons tenant à la sécurité, les préparatifs de l'évaluation du programme pour l'Asie centrale ont dû être reportés. Les résumés des évaluations réalisées ont été postés, à l'intention des États membres, sur le site Web sécurisé que l'OCDPC propose aux Missions permanentes.

137. L'adoption, pour tous les programmes du PNUCID, d'une approche fondée sur les résultats, fournit un cadre de gestion et de suivi au niveau des programmes. Avec l'approbation en 2001 du budget d'appui pour 2002-2003, les fonctions de planification et d'évaluation ont pu être renforcées, grâce à la création du Groupe de la planification et de l'évaluation, chargé de coordonner la planification au sein de l'OCDPC, de veiller à la complémentarité des actions, notamment entre le PNUCID et le Centre pour la prévention internationale du crime, et de renforcer la planification fondée sur les résultats.

B. Situation financière

138. Comme indiqué dans le budget proposé pour le Fonds du PNUCID pour la période biennale 2002-2003 (E/CN.7/2001/14), le bilan positif, jusque-là élevé, s'est trouvé notablement réduit à la fin de l'année 2001. Le solde des ressources à des fins générales au 1^{er} janvier 2002 était estimé à 8,3 millions de dollars É.-U. Le revenu estimatif total pour la période

biennale 2000-2001 était de l'ordre de 131,2 millions de dollars, dont 33 millions à des fins générales. Les dépenses totales ont été estimées à 117,4 millions de dollars pour les programmes, à 28,6 millions pour les activités d'appui, et à 8,9 millions pour les frais administratifs et de gestion.

139. À la reprise de sa quarante-quatrième session, la Commission a approuvé les principes directeurs pour l'utilisation des ressources à des fins générales. Ces principes directeurs ont permis d'établir un ordre de priorités quant à l'utilisation des ressources à des fins générales pour le budget d'appui, ainsi que pour les programmes principaux, les programmes en cours et les nouveaux domaines d'activité; cela devrait garantir de bons flux de liquidités et une mise en œuvre efficace des projets; cela devrait également faciliter le travail de supervision de la Commission, à l'occasion de ses réunions intersessions.

140. Le système d'information sur la gestion programmatique et financière a passé en revue la gestion financière (phase 1), en particulier les budgets, le financement, l'enregistrement des dépenses, la comptabilité et l'établissement des rapports; il s'est également penché sur l'accès des États membres à ces informations. Les dépenses totales d'acquisition et de développement liés à la première phase se sont élevées à 1,7 millions de dollars. Les coûts d'entretien prévus ont été fixés à 90 000 dollars pour 2000-2001. Le volet gestion fonctionnelle des programmes et projets (phase 2) en est encore au stade de la planification; les financements nécessaires à sa mise en œuvre n'ont pas encore été reçus.

C. Mobilisation des ressources

141. On chiffrait à 131,2 millions de dollars les contributions au Fonds du PNUCID pour la période biennale 2000-2001, soit 7,5 pour cent de moins que les montants perçus pour 1998-1999. On estime à 136,3 millions de dollars les recettes pour 2002-2003, ce qui représente une augmentation de 5,129 millions, soit 3,9 pour cent de plus que pour 2000-2001. Cette augmentation résultera probablement d'une participation accrue aux coûts. Le PNUCID a poursuivi ses efforts visant à élargir la base des donateurs du Fonds et à encourager un nombre croissant d'États membres à verser des contributions au Fonds, conformément à la résolution 10 (XXXIX) de la Commission.

142. Le PNUCID a continué d'encourager les pays bénéficiant d'une assistance technique à assumer une part croissante du coût financier des activités nationales de contrôle des drogues. De ce fait, un certain nombre de pays ont sensiblement accru leur participation aux coûts des programmes de contrôle des drogues, notamment la Bolivie, le Brésil, la Colombie, la République dominicaine, le Pérou et la Libye, dont les contributions totales se sont élevées à 26 165 000 en 2000-2001, soit plus du double des fonds reçus à ce titre en 1998-1999. On s'attend que les montants versés au titre de la participation aux coûts s'élèveront à 30 millions de dollars en 2002-2003. Une grande proportion des contributions versées au titre de la participation aux coûts provient de prêts consentis aux gouvernements par des institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. La coopération entre le PNUCID et l'ONUSIDA s'est traduite en 2001 par une augmentation sensible des financements liés aux activités en matière de VIH/sida et de contrôle des drogues. On prévoit une nouvelle augmentation en 2002-2003.

143. Le PNUCID a continué de rechercher de nouvelles sources de revenus auprès du secteur privé, de fondations telles que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et les organisations non gouvernementales. Le Centre japonais de prévention de l'abus des drogues reste le principal contributeur non gouvernemental : à lui seul, il a versé 622 200 dollars en 2000-2001.

144. Le PNUCID a revu sa stratégie de mobilisation de fonds afin de pouvoir cibler, entre autres, des fondations, le secteur privé -avec lequel on établirait des partenariats- et divers fonds spéciaux. En termes de collecte de fonds, la priorité consiste désormais à rechercher une augmentation des contributions

provenant des sources étatiques traditionnelles, une augmentation des contributions à des fins générales, un élargissement de la base des financements d'État, un renforcement des accords de participation aux coûts, assorti de la promotion de ce mécanisme dans d'autres régions du monde, et l'identification de sources possibles de financement dans les secteur privé et les institutions de la famille des Nations Unies. L'accent portera aussi sur les contribution provenant d'avois saisis. Les bureaux de terrain joueront un rôle particulièrement actif dans les collectes de fonds à l'échelon local.

Notes

1 Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.11.

2 *Recueil des Traités des Nations Unies*, vol. 976, n° 14152.

3 *Ibid.*, vol. 1019, n° 14956.

4 *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).

5 On trouvera dans le document E/CN.7/2001/14/Add.1 un résumé détaillé de tous les programmes du PNUCID.